



## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

### L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-NEUF DÉCEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU RAINCY, DUMENT CONVOQUE PAR M. LE MAIRE, S'EST ASSEMBLE AU LIEU ORDINAIRE DE SES SEANCES, EN SESSION ORDINAIRE

**Présents** : Jean-Michel GENESTIER – Maire, Chantal RATEAU, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER – Maire-Adjoints, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Fabienne GUENOUX, Gilbert MINELLI, Michel ROUBY, Bernard CACACE, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Nathalie RIBEMONT, David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI.

**Absents et/ou représentés** : Montasser CHARNI (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Marie-Thérèse CORDONNIER (pouvoir à Didier GERVAIS), Didier BELOT (pouvoir à Michel ROUBY), Nicolas REDON (pouvoir à Michel BARRIERE), Sacha CAUDRON (pouvoir à Chantal RATEAU), Steve EGOUNLETI (pouvoir à Fabienne GUENOUX), Thomas VAUTRIN (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Jocelyne PAIGNON (pouvoir à Annie SONRIER), Olivier BELLATON (pouvoir à Gilbert MINELLI), Noëlle SULPIS (pouvoir à Arlette ACOCA), Sandrine LADISA (pouvoir à Patricia BIZOUERNE), Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT (pouvoir à Michel NUGUES), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA).

**Secrétaire de séance** : Bernard CACACE

Après l'appel, le quorum est atteint.

**Mr le Maire** : « *On a pu constater les présences et les pouvoirs. On va pouvoir commencer ce Conseil Municipal. Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose en l'occurrence, il s'est mis à sa place, Bernard CACACE parce qu'il revient dans notre Conseil, j'en suis ravi, vous vous en doutez et donc je vous propose qu'il soit secrétaire de séance, en tous cas de cette séance du CM. Nous avons reçu des questions d'actualité, nous les traiterons à la fin de notre Conseil comme il se doit. Je vous ai transmis des décisions que j'avais prises en votre nom concernant de la commande publique, des finances, de la petite enfance et de l'informatique. Vous les avez reçues. Elles s'expliquent d'elles-mêmes et donc voilà. Je ne sais pas s'il y a des questions. S'il n'y a pas de questions sur ces sujets, on peut passer directement à l'ordre du jour. Il faut que j'approuve les PV que je n'ai pas là. Oui, monsieur, je vous posais la question, mais comme il n'y avait pas de question. »*

II - Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 et de la délibération n°2020-07-014 en date du 15 juillet 2020.

SERVICES	N°	DATES	TITRES - OBJETS
COMMANDÉ PUBLIQUE	<b>22.029</b>	14 novembre	Contrat de prestation d'assistance à la passation des marchés publics et des délégations de service public – ACH@AT SOLUTIONS - prix journalier 1 080 € TTC
FINANCES	<b>22.030</b>	14 novembre	Contrat de prestation pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi du budget 2022 – préparation du budget 2023 - CBG TERRITOIRES – 41 850 € TTC
PETITE ENFANCE	<b>22.031</b>	5 décembre.	Contrat de prestation d'assistance juridique pour passation d'un marché public pour la gestion des trois sites multi-accueils de la petite enfance - CABINET VALIANS AVOCATS - 7 950 € TTC
INFORMATIQUE	<b>22.032</b>	5 décembre	Avenant n°2 au contrat assistance technique serveurs n°181020 - BARI SERVICES – 11 939,76 € TTC
INFORMATIQUE	<b>22.033</b>	5 décembre	Contrat de service PAYZEN C2214160 - 1432,08 € TTC
INFORMATIQUE	<b>22.034</b>	5 décembre	Contrat de services et de maintenance - logiciel Parc Aquatique - société ELISATH - 11 602,51€ TTC

**Mr CUADRADO :** « Il y a une question de ma part en tous cas sur la décision que vous avez prise le 14 novembre, la 22.030 qui concerne les finances. On voit un contrat de prestation de 41 850 €. Je suis quand même assez surpris de constater que c'était pour finalement le suivi du budget 2022 et préparer celui de 2023 donc ça appelle une question. Que la Ville soit assistée par un cabinet de conseil, vous pouvez évidemment le faire, mais ça m'interpelle sur le service finances de la Ville. Où est-ce qu'on en est au niveau du service finances ? Il a besoin d'être assisté. »

**Mr le Maire :** « On vous a déjà répondu sur la question. »

**Mr CUADRADO :** « Pour tout vous dire, ce n'est pas tous les services des municipalités qui sont assistés. »

**Mr le Maire :** « Il y en a d'autres qui sont contraires aux exemples que vous prenez. Très clairement, on a une Directrice Générale Adjointe qui est en charge des finances, de la commande publique et des RH. Donc elle pilote ces éléments-là et elle est aidée par un nouveau cabinet. Le prestataire précédent nous a fait valoir qu'il n'avait plus la capacité de pouvoir suivre nos sujets puisqu'ils réduisaient leurs effectifs et donc en l'occurrence, c'est le Cabinet CBG Territoires qui a été choisi suite à une consultation évidemment réalisée par la DGA. Quand on dit budget 2022, ce n'est pas ce cabinet qui a monté le budget 2022, c'est pour la fin de l'année 2022 et la préparation budgétaire de l'ensemble de l'année 2023 et évidemment, le compte administratif. »

**Mr CUADRADO :** « Donc vous avez bien employé le mot « externalisation », je vous en remercie. C'est la première fois depuis le début du mandat que vous reconnaissiez avoir externalisé une partie des services de la Ville. C'est vous-même qui venez de le dire. Ma deuxième question concerne la commande publique. Votre décision 22.029 du 14 novembre également, un contrat de prestation de 1 080 € concernant cette fois donc la passation de marchés publics. Je suis quand même assez surpris, ça m'interpelle aussi suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a été fait. J'ai l'impression qu'une fois de plus, on a besoin d'être assisté pour passer des marchés publics. Ça veut dire que les problématiques qui ont été révélées dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes n'ont toujours pas été réglées avec un vrai service efficient et surtout qui respecte les règles. Donc on fait toujours appel pareil à l'externalisation pour régler ce genre de problématique de marché public. »

**Mr le Maire :** « Vous connaissez parfaitement le fonctionnement des collectivités locales, que ce soit d'un département ou d'une commune. Ne me dites pas que les départements ne font pas appel pour la commande publique à des sociétés qui viennent peigner l'ensemble des éléments. Attendez, si vous me coupez, je ne réponds plus. »

**Mr CUADRADO :** « Vous comparez une ville de 14 000 habitants à un département de plusieurs millions de personnes. D'accord. Pas de problème, OK. »

**Mr le Maire** : « Je vous l'ai dit, je ne suis pas dans un échange avec vous. »

**Mr CUADRADO** : « Je ne me satisfais pas de votre réponse, mais c'est la vôtre. Merci, Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire** : « Si ça ne vous satisfait pas, moi ça me satisfait. Voilà. Donc si à chaque fois c'est comme ça, de toute façon, vous avez cette habitude permanente. On va vous laisser filer. Vos mots courront sur la table. J'ai à cœur de répondre à vos sujets. Vous n'avez qu'un objectif, c'est essayer de mettre en avant certains éléments et toujours les mêmes, ça fait rire le bout de la table, mais franchement on est dans la gestion municipale. Voilà. C'est tout. Monsieur RONDEPIERRE pour une autre question sur un autre sujet. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Oui la gestion municipale, la Chambre Régionale des Comptes a donné son avis sur le sujet. Sur la 22.030, moi je m'étonne quand même parce que c'est le résultat de votre action. »

**Mr le Maire** : « La question vient d'être posée. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Ce n'est pas la même question. »

**Mr le Maire** : « Vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez dans cette assemblée. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Très bien. Je vais finir merci. Donc 42 000 € dépensés par votre faute Monsieur le Maire, parce que vous avez épuré les services de la Ville, tant et si bien que nous n'avons plus personne pour gérer le budget, tant est si bien que nous n'avons plus personne pour gérer les marchés publics et quand on dépense le moindre euro d'argent public, on est tenu, je ne prends pas mon pied, je ne vous permets pas ce commentaire Monsieur le Maire, on est tenu d'avoir la main qui tremble parce que c'est l'argent des Raincéens. »

**Mr le Maire** : « Elle ne tremble pas. Lorsque vous avez des employés qui coûtent, il faut le dire aux Raincéens. Un employé municipal qui est aux finances coûte 40 000 €. Il y en avait quatre. J'ai la police de cette assemblée, je vous donnerai la parole ! Il y en avait quatre. Ça fait 160 000 €. À la place de 160 000 €, on dépense 41 000 €, c'est ça la réalité de l'équation. Et ce n'est pas vos diatribes qui s'envolent à travers Noël qui changeront cette réalité. »

**Mr RONDEPIERRE** : « La réalité, c'est que nous sommes la seule commune de Seine-Saint-Denis à opérer ce genre de pratiques. Mais la main devrait quand même trembler au moment de dépenser le moindre euro d'argent public et ce n'est pas le cas pour cette décision que vous avez prise, ce n'est pas le cas pour le dos-d'âne illégal que vous avez installé et que vous serez sans doute obligé de faire retirer au niveau du cimetière. »

**Mr le Maire** : « Je vous ai coupé le micro involontairement, on n'est pas sur les questions diverses. Vous me posez une question là-dessus. Voilà, il faut que les Raincéens comprennent que jamais, vous n'êtes dans la ligne du règlement intérieur de ce CM. Alors écoutez, vos diatribes, vous les ferez dans les questions d'actualité, vous sortirez ce que vous voudrez. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Mesurez vos propos. »

**Mr le Maire** : « Mais on est sur les questions. Si vous voulez que ça dure quatre heures, ça va durer quatre heures. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Si vous me laissez terminer et que vous arrêtez de piquer une crise de nerfs, ça ne durera pas quatre heures. »

**Mr le Maire** : « Si c'est sur le sujet. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Ça ne durera pas quatre heures. C'est pénible d'avoir quelqu'un qui tient la contradiction face à vous. »

**Mr le Maire** : « Vous avez dit quoi, c'est pénible, mais vous n'êtes pas le Maire. Vous voulez être le Maire à 30 ans, mais écoutez, attendez encore trois ans. »

**Mr RONDEPIERRE** : « C'est pénible pour vous. Ce n'est pas moi qui m'énerve. Moi je vous parle de manière très courtoise. Pourquoi vous vous agacez ? Moi j'ai un peu de peine pour vous quand les Raincéens, je les vois les lendemains de Conseil qui me disent, on en a marre d'entendre le Maire crier. Mme BEAUFREMEZ, quand vous m'envoyez des textos pour me demander d'organiser des réunions publiques à votre intérêt. Ça va bien. Les départementales, quand vous voulez, je cite « battre Monsieur CHARNI. Ça vous va bien de dire ça Mme BEAUFREMEZ. »

**Mme BEAUFREMEZ** : « J'ai fait les trois marchés vendredi, samedi et dimanche, je n'ai que des compliments sur la municipalité. »

**Mr le Maire** : « On n'est pas en débat, vous avez vos réponses. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA** : « Merci, Monsieur le Maire. Alors je suis assez d'accord sur le fait que l'on revienne au règlement intérieur, mais on en reparlera plus tard. J'ai plusieurs questions, enfin j'ai la même question pour toutes les décisions. Je vais commencer par la première. Vous mettez un prix journalier à 1 080 € TTC, OK, mais combien de jours exactement sont prévus ?

**Mr le Maire** : « Vous ne savez pas ce que c'est que la gestion municipale. Alors après vous allez me dire, oh il me répond toujours mal. Oui, aujourd'hui, on a 12 marchés à passer. Il y en a sept sur lesquels on a besoin effectivement de prestations d'assistance. Le sujet est là. Aujourd'hui seulement si un marché venait précocement à se terminer sur les espaces verts, sur la voirie, vous allez me dire, mais vous ne l'avez pas prévu. Comme ça se fait ? Donc je peux vous dire ce qui est prévu aujourd'hui, mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui, ce qui n'est pas prévu. »

**Mr PEREIRA** : « C'est tout l'objet de ma question Monsieur le Maire, je ne comprends même pas pourquoi vous ne répondez pas. Combien de jours avez-vous prévu ? Je ne vous ai pas demandé de me faire une diatribe sur ce que vous avez prévu ou pas prévu. Vous avez prévu combien de jours à 1 080 € TTC ? Ce n'est pas compliqué. »

**Mr le Maire** : « J'ai répondu. Alors d'autres questions. »

**Mr PEREIRA** : « Vous ne m'avez pas donné le nombre de jours. »

**Mr le Maire** : « Je vous ai dit qu'il y avait sept marchés. »

**Mr PEREIRA** : « De combien de jours avez-vous besoin pour traiter sept marchés ? »

**Mr le Maire** : « Je reste bouche B. »

**Mr PEREIRA** : « On parle de l'argent des Raincéens. Je ne suis pas en train de vous demander quelque chose de compliqué. »

**Mr le Maire** : « Je vais vous expliquer la gestion municipale. Je vais vous expliquer par le menu ce qu'est la gestion municipale. »

**Mr PEREIRA** : « Mais je n'ai pas besoin d'un cours, j'ai besoin que l'on réponde à ma question. Vous avez dit que vous avez besoin d'un prestataire pour 7 marchés. Je vous demande combien avez-vous imaginé avoir besoin de jours pour ces sept marchés. Je ne vous en tiendrai pas rigueur si vous me dites 10 et qu'à la fin, vous n'en avez utilisé que 8. »

**Mr le Maire** : « Autant que les jours de la semaine. »

**Mr PEREIRA** : « Donc sept jours. OK merci. Ça ne me paraissait pas si compliqué. Merci. Et sur toutes les autres, sur toutes ces parties de contrats de service, j'aimerais savoir s'il y a une durée, c'est-à-dire que le contrat de prestation pour l'assistance de maîtrise d'ouvrage dont mes collèges ont parlé, est-ce que c'est sur une durée, est-ce que c'est quelque chose qui va durer dans le temps, un an, deux ans, trois ans, est-ce que c'est renouvelable ? Quels types de contrats sont prévus dans ces contrats de prestations ? »

**Mr le Maire** : « Votre question est de savoir quelle est la durée du contrat, c'est ça ? »

**Mr PEREIRA** : « Vous avez pris des contrats. Je comprends que 41 850 € c'est pour un an, je suppose, c'est une supposition. En fait, je veux comprendre. Ces montants-là, est-ce qu'on s'est engagé à les verser pour une durée précise, est-ce que c'est pour une prestation précise et est-ce que c'est reconductible de fait ? »

**Mr le Maire** : « C'est pour la préparation du budget, la préparation du compte administratif, les éventuels décisions modificatives ou budgets supplémentaires sur l'exercice. Je vous l'ai déjà dit. »

**Mr PEREIRA** : « Mais donc en 2024, est-ce qu'on continuera avec cette société ? Est-ce qu'il y a une durée, est-ce que c'est reconductible ? »

**Mr le Maire** : « Non, on relancera effectivement une mise en concurrence. »

**Mr PEREIRA** : « Très bien donc, ce n'est que pour un an. Merci. Et idem pour les autres ? »

**Mr le Maire** : « Vous voyez, il y a les Raincéens qui nous regardent. Vous posez une question idem pour les autres. C'est sérieux ce que l'on fait. Je n'arrête pas de vous le dire. La petite enfance, si vous lisiez les documents que l'on vous donne. »

**Mr PEREIRA** : « Il faudra encore que vous me les donniez. »

**Mr le Maire** : « Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA** : « Monsieur GENESTIER. »

**Mr le Maire** : « Je vais vous répondre ! La petite enfance, c'est une DSP, c'est une délégation de service public. Vous étiez dans les commissions. On dit que la délégation de service public, on doit l'attribuer pour faire que le nouveau marché de DSP commence au 1<sup>er</sup> août et vous me demandez pour ce sujet si ça dure un an. Non, mais écoutez. »

**Mr PEREIRA** : « Vous voulez faire croire que je ne suis pas forcément au courant du dossier, mais j'étais présent à cette commission où je n'ai eu le droit à aucune information de la part des élus présents parce qu'elles n'avaient pas l'autorisation de me donner des documents. La réalité, c'est que ce cabinet auquel vous faites appel, ce marché, mais on y reviendra plus tard à la délibération, il aurait dû être renouvelé bien plus tôt. Vous êtes en train de le prolonger parce que vous n'êtes pas organisé et moi je veux comprendre combien de temps vous allez ne pas être organisé parce que c'est une question qui me paraît intéresser les Raincéens. »

**Mr le Maire** : « Allez, c'est bon ? Coupez votre micro s'il vous plaît. »

**Mr PEREIRA** : « Vous n'avez pas répondu à ma question. »

**Mr le Maire** : « Je suis organisé, contrairement à ce que vous voulez faire passer comme vos opposants parce que vous êtes opposés les uns aux autres en plus, à vos amis qui sont juste en face, vous voulez essayer de faire passer des messages pour dire que la Ville n'est pas organisée, mais je vous rappelle ce qui a été dit en commission à de nombreuses reprises. En commission de la vie municipale, vous étiez là et c'est votre serviteur qui l'a dit. Vous le savez, la délégation de service public s'est arrêtée sur ma demande au moment des phases COVID et elle a été prolongée d'autant à due concurrence de la période d'arrêt, en l'occurrence le 14 novembre, me semble-t-il, jusqu'au 14 mars donc on n'est pas en retard. Mais ce que l'on demande simplement, c'est de pouvoir prolonger ce contrat pour être certain que le transfert d'un marché de délégation de service public à un autre ne se fasse pas le 14 mars, mais à l'été. Tout a déjà été expliqué. Franchement, on voudrait être calme, tout le monde est calme, enfin je ne voudrais pas relater ce que pense tout le monde autour de la table. Poser des questions, c'est de droit Monsieur donc vous pouvez poser des questions. Si elles sont effectivement frappées au coin du bon sens et qui correspondent vraiment à la réalité du sujet. Voilà, je vous ai répondu. »

**Mr PEREIRA** : « Je comprends que la réponse, c'est qu'en fait, c'est une seule prestation à 7 950 €. La réponse était simple. La réponse est une seule prestation à 7 950 €. Je ne comprends pas pourquoi vous êtes énervé sur ce sujet, la réponse était juste : il n'y aura qu'une prestation à 7 950 €. »

**Mr le Maire** : « On ne parle pas le même français. Moi, je dis aux Raincéens que nous avons pris une société de contrat de prestation d'assistance juridique pour passation d'un marché de délégation de service public. Vous, vous dites, alors oui pour une chose, on paie 7 950 €. Mais oui, mais en fait, c'est au moins une quinzaine de réunions et cinq possibles en plus pour pouvoir organiser tout cela, évidemment. »

**Mr PEREIRA** : « Donc à ma question, c'est qu'il y aura d'autres prestations de ce type-là. »

**Mr le Maire** : « Non, Monsieur, il n'y aura pas d'autres prestations parce qu'en français, Monsieur PEREIRA, pour vous, c'est un peu le problème. »

**Mr PEREIRA** : « Je ne sais pas ce que vous voulez insinuer par le français. C'est quoi ? Je ne sais pas, je ne comprends pas. »

**Mr le Maire** : « Je ne veux pas dissimuler, mais enfin, si vous connaissiez la gestion d'une Ville. Il y a un contrat de prestation qui fait qu'il y a un cabinet qui monte la délégation de service public en fonction des désiderata de la collectivité. C'est ça le sujet. Vous n'allez pas sans arrêt parler d'externalisation, de je ne sais quoi et dire qu'une réunion va coûter 7 950 €. Il y a 15 réunions avec cinq possibles en plus si besoin pour monter jusqu'à la passation de la délégation de service public. »

**Mr PEREIRA** : « Donc ma question n'est pas si stupide que vous voulez bien le faire croire. »

**Mr le Maire** : « Je n'ai pas dit qu'elle était stupide, elle est incompréhensible au regard du sujet. »

**Mr PEREIRA** : « Bah non parce que moi, je veux savoir si ces 7 950 € incluent les 15 réunions ou est-ce qu'il va falloir payer 7 950 € x 15 réunions. Encore une fois, donnez-nous les éléments. On n'aurait pas besoin de poser des questions. »

**Mr le Maire** : « Je reviens sur ce que je viens de dire Monsieur PEREIRA. Vous avez dit stupide, moi je ne l'ai pas dit. Franchement, si on fait ça sur l'ensemble, là il va falloir retourner sur les bancs d'école et regarder les choses, franchement. »

**Mr PEREIRA** : « Je ne vous permets pas d'être aussi insultant. Répondez juste à ma question en fait. »

**Mr le Maire** : « C'est vous qui êtes insultant. Je laisse la parole à Didier GERVAIS. »

**Mr GERVAIS** : « C'est une prestation. Moi j'en vois pleins partout des trucs comme ça. »

**Mr PEREIRA** : « Mais je n'ai pas de soucis. La question est simple, est-ce que c'est 7 950 € pour l'intégralité du contrat ou est-ce qu'il va falloir repayer ? Ce n'est pas compliqué la question. »

**Mr GERVAIS** : « Il y a plein de dossiers comme ça. La prestation, c'est d'accompagner sur une mission, qu'il y ait une réunion ou 12, s'il y a une prestation à 7 950 €, 12 000 € ou 24 000 €. C'est la prestation. »

**Mr PEREIRA** : « Je repose la question que j'ai posée depuis tout à l'heure. Je ne sais pas pourquoi on perd autant de temps. »

**Mr GERVAIS** : « Tu ne peux pas avoir une réunion à 7 950 €. »

**Mr PEREIRA** : « Ce n'est pas ce que je suis en train de dire. »

**Mr GERVAIS** : « David, un consultant senior, c'est 1 400 € par jour. Un consultant junior, c'est 650-750 €. Tu n'as jamais un consultant qui te facture ou alors il peut te facturer 2 300 € par jour. Tu n'as jamais un consultant qui te facture 7 950 €. Ça n'existe pas. »

**Mr PEREIRA** : « Est-ce que ça inclut l'intégralité du marché ? J'ai juste posé la question de, est-ce que ça inclut l'intégralité du marché. »

**Mr GERVAIS** : « Ça inclut l'intégralité de la prestation. »

**Mr PEREIRA** : « C'est exactement ce que j'ai posé comme question. »

**Mr le Maire** : « Continuez comme ça, je ne dis plus rien parce que si c'est aussi affligeant pour le reste, je laisserai les adjoints s'exprimer. Mme BIZOUERNE. »

**Mme BIZOUERNE** : « Non, moi je voulais simplement dire que Mme ACOCA peut assister au CM ce soir, son carton était sous le mien. »

**Mr le Maire** : « Voilà, si à chaque fois les débats sont élevés à ce niveau-là, moi, je suis content, mais même si elle n'avait pas eu de carton, évidemment c'est de droit. Mme ACOCA est conseillère municipale de cette Ville. Très bien, merci Mme pour votre participation. Les décisions, c'est terminé. On passe à l'ordre du jour. L'ordre du jour appelle le point 1.1. Pardon, il faut approuver les PV. »

**Mr le Maire** : « Vous avez les dates ? Ce n'est pas dans mon truc. On va approuver le PV du 23 mai. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il y a trois remarques. Monsieur RONDEPIERRE, Mme BIZOUERNE et Monsieur PEREIRA. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Du côté de notre groupe, nous ne prendrons pas part au vote parce que pour certains de ces PV, nous ne les avons pas reçus. Je sais d'ailleurs que l'un de mes collègues, en l'occurrence, Monsieur NUGUES a demandé à les recevoir en version papier, il ne les a pas eus non plus. Encore une demande restée sans réponse. Mais au-delà de ça, je voudrais quand même alerter sur quelque chose. Ce n'est pas la première fois que l'opposition est méprisée comme ça, ça fait des années maintenant que l'on vous demande une salle, c'est de droit, on ne l'a pas. »

**Mr le Maire** : « On est sur le rapport. Vous parlez du procès-verbal. Dans vos questions d'actualité, vous nous demanderez vos salles pour vous réunir. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Voilà un exemple type, je pose une question, vous ne répondez pas ou alors vous me criez dessus, ça aussi on est habitué. J'aimerais bien qu'on respecte un peu la démocratie. Encore une fois avec mes collègues autour de cette table, on représente une part importante des Raincénens. Ils sont en droit d'avoir des réponses, ils ne sont pas en droit d'avoir quelqu'un qui leur crie dessus, qui s'amuse à ne pas répondre à nos sollicitations. On n'a pas de salle, on n'a pas de réponses à nos questions, on ne nous envoie pas les documents. Les commissions, Monsieur PEREIRA l'a dit, quand il pose des questions, c'est à peine si on lui répond ou on lui dit non, on n'a pas le droit de te donner l'information. Ça devient vraiment extrêmement désagréable. Respectez-nous un petit peu plus Monsieur le Maire. Merci beaucoup. »

**Mr le Maire** : « Et réciproquement. Vous n'avez plus la parole. Alors Mme BIZOUERNE. »

**Mme BIZOUERNE** : « Ça rejoint Monsieur RONDEPIERRE, comme quoi nous n'avions pas le PV du 10 octobre. »

**Mr le Maire** : « On va revoir les mails, le 10 octobre a été envoyé. Tout a été envoyé chez tout le monde. »

**Mme BIZOUERNE** : « Non Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire** : « Si. Attendez, vous parlez pour Monsieur NUGUES, il peut peut-être parler, non ? »

**Mr NUGUES** : « Monsieur le Maire, j'ai fait un mail à Mme GIRARD comme quoi on souhaitait l'ordre du jour du 10 octobre en papier et on ne l'a pas eu. »

**Mr le Maire** : « Alors J'acte une chose maintenant parce que je dois dire que je ne comprends plus très bien. J'acte une chose. C'est que Monsieur PEREIRA, vous êtes pour le respect de l'environnement et vous soutenez le fait qu'il faut photocopier en papier pour tous les élus de l'opposition. Mais en numérique, ça a été envoyé. Ah non. »

**Mr PEREIRA** : « Mais nous on le veut en papier. »

**Mme BIZOUERNE** : « Je suis curieuse de savoir à quelle date ça a été envoyé. »

**Mr le Maire** : « Monsieur NUGUES veut un tirage papier, je constate qu'il n'a pas eu le papier. Ce n'est pas contre Monsieur NUGUES évidemment. On a envoyé le 1er octobre à tout le monde en dématérialisé. Je rappelle à tous les Raincéens qui nous regardent que l'on est en train de voter un procès-verbal d'un ancien CM. Voilà ce qui intéresse aujourd'hui les débats de notre assemblée. Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA** : « Monsieur le Maire, pour éclairer un peu les interrogations des uns et des autres, lors du dernier CM du 10 octobre, le personnel administratif nous a distribué les procès-verbaux du 23 et du 27, merci pour les dates. J'ai demandé à ce même agent administratif de me les envoyer par voie dématérialisée. Je n'ai donc pas pris le format papier pour les raisons que vous avez citées et je pense qu'il faut limiter les impressions. Vous avez envoyé sur le deuxième we transfer suite au manque de quorum donc après la date du CM prévu à l'origine, vous avez envoyé uniquement celui du 10 et celui du mois de mai.

Donc il manque toujours un procès-verbal si je puis me permettre, celui du mois de juin que nous n'avons pas eu. J'ai envoyé un mail à votre collaborateur de cabinet et à la Directrice Générale Adjointe en lui demandant de me l'envoyer. Je ne les ai toujours pas reçus. Il y a deux mois, la demande a été faite. Mais je voudrais intervenir sur le procès-verbal justement du 10 octobre qui lui est arrivé à peu de chose près, on va dire, dans les temps. »

**Mr le Maire** : « Monsieur PEREIRA, je ne vous coupe pas, mais d'autres élus disent qu'ils ne l'ont pas reçu et vous, vous dites que vous l'avez reçu. Je ne comprends pas. »

**Mr PEREIRA** : « Parce que vous l'avez envoyé après la date du CM qui était prévu lundi dernier, vous l'avez envoyé sur le deuxième lien we transfer sur le changement de date pour le jour ici présent. »

**Mr le Maire** : « On est dans les temps puisque par rapport à ce conseil, on est large. »

**Mr PEREIRA** : « Non, parce que vous ne l'aviez pas envoyé, vous n'étiez pas dans les temps dans le CM. Mais limite, je ne m'arrête même pas là-dessus, vous avez raison. On a l'habitude maintenant que vous ne nous donnez pas les informations. J'aimerais venir moi sur la page 16 du procès-verbal du 10 octobre. Je suis désolé pour ceux qui ne l'ont pas, mais je vais essayer de le lire. Monsieur le Maire, vous dites : « Le syndic de la ville a pour objectif de représenter le Maire lorsque les adjoints dans leur délégation ne peuvent pas représenter le Maire. C'est en particulier une représentation sur tout ce qui concerne les activités extérieures de la Ville, et en particulier sur Paris. Elle aura beaucoup de déplacements à faire. Évidemment, les adjoints compétents dans leur délégation continueront, elle ne remplace pas les adjoints, mais elle vient en complément porter la parole de la Ville. Voilà les explications complètes. » Je vous pose la question, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Maire. J'ai plusieurs questions. Je comprends, je redis que l'on a reçu il y a quelques minutes les modifications de la délibération, bref. Je vous demande qu'est-ce que ça veut dire le syndic de la Ville parce que je ne comprends pas. Je vous explique juste après Vous me dites « Je viens de le dire. » Je vous réponds « Ce n'est pas clair. » Et ce n'est toujours pas clair pour moi en fait. J'ai relu, j'ai revu la vidéo et en fait, je ne comprends pas quel est le principe de ce syndic de la Ville, surtout et la question que je me pose, c'est est-ce que ce syndic de la Ville permet à une personne qui n'est pas adjointe de pouvoir porter l'écharpe pendant une représentation de la Ville. »

**Mr le Maire** : « Et bien vous n'aurez pas de réponse alors que je pourrais très bien l'apporter, très facilement. Je vais vous dire pourquoi Monsieur PEREIRA, parce que vous êtes en dehors de l'ordre du jour, que sur un PV, on l'approuve si vous avez des modifications à faire, si votre parole n'a pas été bien retranscrite, si la parole d'un autre élu n'a pas été bien retranscrite évidemment et je vous répondrai évidemment. Et alors je vais vous dire une chose, si vous connaissiez un peu le code général des collectivités territoriales, un conseiller municipal peut porter une écharpe bleu-blanc-rouge dans certaines conditions. Quand on est au 11 novembre, oui Monsieur, quand on est au 11 novembre et

*que l'on doit rendre hommage au soldat inconnu et à tous les morts pour la France, et bien il est possible qu'un élu puisse se ceindre de cette écharpe. Voilà, vous avez peut-être eu une oreille un peu grande qui a écouté certaines remarques d'autres, mais voilà. Et donc je vous remarque moi que la majorité reste entière et que tout ce que vous pourrez entendre, s'envolera. Donc sur le PV, ça n'est que sur le PV et sur rien d'autre, mais je vous expliquerai. »*

**Mr PEREIRA :** « *Elle ne remplace pas les adjoints. Ma question était celle-ci, est-ce qu'elle remplace ou pas les adjoints ? Vous citiez qu'elle ne remplaçait pas les adjoints. »*

**Mr le Maire :** « *Je vous redis Monsieur PEREIRA que ce PV n'est pas à poser de nouvelles questions, il est à approuver et s'il y a, Monsieur PEREIRA, s'il y a des questions, on peut. Évidemment. On se perturbe un peu les uns les autres. Mais voilà. Je souhaite que l'assemblée reste totale et entière et vos souhaits de perturbation ne tiendront pas. Je souhaite que ce PV soit approuvé, mais il faut qu'on approuve avant celui du 10 octobre, le CM du 23 mai et du 27 juin. Sur le PV du 23 mai, est-ce qu'il y a des remarques ? Je considère qu'il n'y en a pas. On va passer au vote. Qui est pour l'approbation de ce PV du 23 mai ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV pour le Groupe de Monsieur NUGUES. »*

**Mr PEREIRA :** « *Ne prend pas part au vote non plus. Vous m'avez coupé la parole. »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité, 2 Abstentions (Corinne RAOULT et Sandrine LADISA), ne prennent pas part aux votes (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Michel NUGUES, Patricia BIZOUEURNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN) décide d'**APPROUVER** le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2022.

**Mr le Maire :** « *Très bien, merci beaucoup. Pour le CM du 27 juin, je vous demande d'approuver le PV de ce CM. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ?*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité, 2 Abstentions (Corinne RAOULT et Sandrine LADISA), ne prennent pas part aux votes (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Michel NUGUES, Patricia BIZOUEURNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN) décide d'**APPROUVER** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2022.

**Mr PEREIRA :** « *Nous ne l'avons toujours pas reçu de manière dématérialisée pour info, comme le stipule le règlement intérieur. »*

**Mr le Maire :** « *Vous l'avez reçu de façon dématérialisée Monsieur puisque j'ai demandé au moment où ça a été envoyé, j'ai voulu vérifier par la dématérialisation qui en était destinataire. Et tous les conseillers municipaux de cette salle ont été destinataires. Je suis vraiment désolé, Monsieur PEREIRA. »*

**Mr PEREIRA :** « *Il n'était pas dedans. Je répète, il n'était pas dedans. Il manquait un procès-verbal, je l'ai notifié par mail à votre collaborateur de cabinet et à votre DGA. »*

**Mr le Maire :** « *Très bien. On vous l'a redonné en papier, mais vous ne l'avez pas pris donc on va vous le renvoyer à nouveau de façon dématérialisée et voilà. Bon très bien. Je propose l'approbation du CM du 10 octobre. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité, 2 Abstentions (Corinne RAOULT et Sandrine LADISA), ne prennent pas part aux votes (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Michel NUGUES, Patricia BIZOUEURNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN) décide d'**APPROUVER** le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2022.

**Mr le Maire :** *Avant de passer à l'ordre du jour du CM, ça m'a été rappelé par Didier GERVAIS, il avait bien raison. Nous souhaitons rendre hommage à deux Raincéens qui nous ont quittés. En premier lieu, Jacques LETANG et je vous donnerai évidemment le nom de la deuxième personne parce que je vous propose d'exercer une minute de silence. Jacques LETANG, c'est un homme qui était réservé, mais un homme d'action, un homme d'entreprise et qui a su faire briller son entreprise aux États-Unis. Il est devenu d'ailleurs presque accro, sa famille ne m'en voudra pas de dire cela*

*des États-Unis et il a su apporter énormément de choses à travers l'Atlantique vers Le Raincy. Et Jacques LETANG, vous le savez, est l'époux de Ghislaine LETANG, ancienne adjointe au Maire du Raincy et qui a donné beaucoup de son temps à la ville du Raincy. Je me suis rendu évidemment à ses obsèques, je lui ai rendu hommage au temple du Raincy et au cimetière du Raincy. Il me paraissait important qu'en communion, nous puissions et bien exercer cette minute de silence encore une fois pour un homme qui a donné à travers ses conseils, à travers sa présence qui n'était pas toujours visible, mais qui l'était au bon moment en tous cas et il me paraît important que nous puissions exercer cette minute de silence. Je vous la propose. Pour Jacques LETANG. Il s'agit également de rendre hommage à Catherine OLIVET. Catherine OLIVET est une femme de grand caractère. Vous le savez, c'est l'épouse de son mari qui est décédé depuis quelques années et qui était vétérinaire. Mais je ne veux pas qu'on l'appelle l'épouse du vétérinaire parce que sa personnalité très forte, très ancrée dans de grands principes républicains a fait que sur les dernières années de sa vie, nombreuses dernières années de sa vie, elle a donné quasiment tout son temps aux autres. Elle l'a donné en particulier en étant à l'hôpital Le Raincy-Montfermeil d'un grand conseil, j'en parlais encore la semaine dernière avec la directrice de l'hôpital de Raincy-Montfermeil, notamment sur la question des aidants. Elle l'a été elle-même, elle virevoltait très positivement de chambre en chambre auprès des malades et puis vous le savez, elle a représenté sur notre ville, mais sur le département aussi et même au-delà l'association France Alzheimer. Nous subissons toutes et tous ce fléau, cette maladie qui fait qu'à un moment, et bien nos parents, nos familles, nos amis sont atteints par cette maladie. Le fait de pouvoir accompagner à la fois les malades, mais aussi les aidants et puis l'ensemble des sphères qui décident fait que dans une ville on a besoin d'une Catherine OLIVET. Et Catherine OLIVET a su jusqu'au bout, toujours avec ce caractère combien tranché et décisif faire que les Raincéens pouvaient compter sur elle et pouvaient compter sur toute une équipe sur France Alzheimer. J'ai eu la chance, grâce à ce que nous avons pu faire de lui remettre la médaille d'honneur de la Ville à l'occasion de voeux il y a quelques années et je dois dire que c'était un moment de grande émotion parce qu'elle était le témoignage vivant de ce que nous devrions être plus nombreux à faire, passer plus de temps à cela, à regarder les autres, à tendre la main et à faire qu'on puisse avoir des diatribes les uns les autres envers les autres, mais surtout que l'on puisse faire en sorte que dans la détresse, il y ait cette petite lueur. Vous savez au moment où, j'en discutais encore avec certains oncologues, pas plus tard que la semaine dernière, au moment où la vie commence à s'éteindre, au moment où comme un cancérologue me le disait encore l'autre jour, on était en train d'attraper le malade et puis à un moment on ne peut plus et voilà, il tombe de l'autre côté. Et bien c'est important encore une fois d'avoir ce type de personne. Catherine OLIVET en faisait partie et je souhaite que l'on puisse lui rendre hommage, comme un grand hommage lui a été rendu. Plusieurs élus ont pu se déplacer à ses obsèques à Villemomble. Et je crois que, quelles que soient les couleurs politiques, il n'y en avait pas à ses obsèques et les grandes personnalités du monde de la santé, nous avons pu toutes et tous lui rendre hommage, mais je souhaitais que la Ville du Raincy, dans son entièreté, par toutes ses composantes, lui rende hommage et c'est ce que je vous propose à travers la minute de silence que nous allons faire. Je vous remercie. C'est important d'être en union, en communion et selon les croyances des uns ou des autres à pouvoir faire que l'on ne les oublie pas. Je vais laisser la parole pour le premier point à l'ordre du jour, le point 1.1 Approbation des tarifs applicables pour les séjours de ski pour les enfants et les adolescents. En l'absence de Marie-Thé CORDONNIER, c'est Sonia BEAUFREMEZ qui va prendre la parole et qui va nous narrer cette délibération. »*

### III - Délibérations du conseil municipal portant sur :

#### 2022.12.82- APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES POUR LES SÉJOURS SKI 2023

**Mme BEAUFREMEZ :** « Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter la délibération relative aux voyages scolaires au ski destinés aux enfants de la ville du Raincy.

Ce séjour exceptionnel sera organisé dans le but de proposer aux enfants une expérience inoubliable et de qualité, tout en leur permettant de découvrir de nouvelles activités et de s'épanouir dans un environnement montagneux. Le nombre de places étant toutefois limité afin de garantir la sécurité et le confort de tous les participants, nous avons donc mis en place comme chaque année, un système d'inscription. Nous avons soigneusement sélectionné un hébergement de qualité ainsi que des moniteurs expérimentés et qualifiés pour encadrer les enfants durant ce séjour. Des activités variées et adaptées aux différents niveaux seront proposées avec un accent particulier mis sur la sécurité et le bien-être des enfants et l'apprentissage. Nous espérons que ce voyage scolaire au ski permettra aux enfants de la ville du Raincy de passer un séjour inoubliable. Donc vous avez la délibération. Deux séjours sont proposés pour les enfants de 6 à 11 ans à la Vallée d'Abondance en Haute-Savoie du 23 février au 5 mars. Ils auront trois heures par jour de ski avec

*des animateurs et deux heures par jour avec des moniteurs avec passage des étoiles. Le prix du séjour est de 950 €. Il y a aura 25 enfants concernés. Pour les 12-17 ans, le séjour se passera à Morzine en Haute-Savoie du 18 février au 28 février avec ski alpin et snowboard. Pareil, ski avec animateur deux ou trois heures par jour et avec des moniteurs deux heures par jour. Le prix du séjour 970 €, 15 jeunes seront concernés. Il est proposé au CM d'approuver les tarifs suivants sachant que la ville prendra en charge une partie du séjour entre 60 % pour ceux qui en ont le plus besoin et 10 % suivant le coefficient des parents. Ces taux ont été approuvés l'an dernier. Il y a une erreur dans les tableaux que l'on vous a communiqués, page 2, la prise en charge est de 55 % et non de 65 %, soit une prise en charge de la Mairie de 522,50 € et de 533,50 € pour les jeunes. Pas d'erreur pour le reste pour les charges des parents. »*

**Mr le Maire :** « Il me semble que la délibération s'explique d'elle-même. Il me semble que Marie-Thé CORDONNIER avait réuni sa commission et j'en suis certain même le 25 novembre. Et donc voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? »

**Mr PEREIRA :** « Je vais plutôt expliquer mon vote. Je vais m'abstenir parce que Marie-Thérèse CORDONNIER est la personne en charge qui gère l'IFAC sur Le Raincy, pour ne pas citer de nom. On fait du bon travail, je n'ai pas de souci avec le fond, mais c'est plutôt sur la forme, car effectivement j'étais présent à cette commission. D'ailleurs, je remercie Marie-Thérèse CORDONNIER et Didier GERVAIS d'être les seuls adjoints à avoir réuni une commission en ce laps de temps entre ces deux Conseils Municipaux. Mais lorsque j'ai posé des questions et que j'ai demandé à obtenir la délibération, cela m'a été refusé. Aucune information ne m'a été donnée, aucune réponse ne m'a été apportée parce que malheureusement il n'y avait pas de réponse autorisée donc je m'abstiendrai pour la forme. Le groupe Partageons demain s'abstiendra. »

**Mr le Maire :** « Merci pour votre explication de vote Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Pas d'autres explications de vote. Je propose que nous puissions voter l'approbation de ces tarifs applicables pour les séjours de ski pour les enfants et les ados en rappelant avec l'excellence de Sonia BEAUFREMEZ et de son explication que nos enfants du Raincy seront quand même très bien traités et j'en suis évidemment très heureux. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, non pas de votre position, mais au moins de cette franchise vis-à-vis des enfants du Raincy. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Famille,

VU la Décision n°2021-15/AOO-000000 relative à l'attribution du Marché concernant la gestion, l'organisation et l'animation de l'ensemble des temps d'accueil péri et extrascolaires

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission municipale « Réussite éducative et jeunesse » du 25 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ACTER l'organisation des séjours hiver 2023 ;

ARTICLE 2 : D'APPLIQUER les tarifs aux séjours hiver comme suit :

Tarifs enfants (6 – 11 ans) : 950 € / enfant

		1	2	3	4	5	6	7	8
Participation ville	€	570,00 €	522,50 €	475,00 €	427,50 €	332,50 €	237,50 €	142,50 €	95,00 €
	%	60%	55%	50%	45%	35%	25%	15%	10%
Participation de la famille	€	380,00 €	427,50 €	475,00 €	522,50 €	617,50 €	712,50 €	807,50 €	855,00 €
	%	40%	45%	50%	55%	65%	75%	85%	90%

Tarif jeunes (12 – 17 ans) : 970 € / enfant

	1	2	3	4	5	6	7	8
Participation ville	€	582,00 €	533,50 €	485,00 €	436,50 €	339,50 €	242,50 €	145,50 €
	%	60%	55%	50%	45%	35%	25%	15%
Participation de la famille	€	388,00 €	436,50 €	485,00 €	533,50 €	630,50 €	727,50 €	824,50 €
	%	40%	45%	50%	55%	65%	75%	85%

ARTICLE 3 : DIRE que le paiement du séjour devra être soldé 15 jours avant le départ.

ARTICLE 4 : DIRE que le paiement du séjour peut s'effectuer au maximum en 3 mensualités.

ARTICLE 5 : DIRE qu'en fonction de la situation sanitaire et des directives préfectorales au moment du départ, le séjour pourra être annulé. En cas d'annulation pour ces raisons, il sera donc intégralement remboursé.

ARTICLE 6 : DIRE que les recettes, inhérentes à cette délibération, seront constatées au Budget Communal 2023.

ARTICLE 7 : DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2023.

#### 2022.12.83 – VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES POUR LES CLASSES TRANSPLANTÉES 2023

**Mr le Maire :** « Point 1.2 Approbation d'une aide financière aux coopératives scolaires pour les classes transplantées 2023. Je laisse la parole à nouveau à Sonia BEAUFREMEZ. »

**Mme BEAUFREMEZ :** « Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire et les élus tiennent à ce que chaque classe et chaque élève de classe puissent partir en classe transplantée. Ces classes transplantées sont un moment privilégié d'apprentissage et un moment fort de la scolarité de l'enfant. Pour 2023, ces classes seront financées à hauteur de 500 € par classe, le reste étant pris à charge par les coopératives scolaires et les familles. La demande sera faite au plus tard trois mois avant le début du séjour.

D'autre part, la ville octroie une subvention d'une somme de 562 € pour les sorties en car par classe. Si l'enseignant veut faire le choix de ne pas utiliser ce car et de reporter la somme sur la classe transplantée, cela lui fait 1 062 €. Cela a été appliqué en janvier 2022 pour la seule classe partie en classe transplantée. Elle était partie au ski dans les Vosges. Il s'agissait de la classe des Fougères. Tous les projets de classes transplantées doivent être bien sûr validés par l'Inspection Académique. »

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup. Je pense que c'est un élément évidemment important qui se réitère, mais sur proposition de l'adjointe en charge de ces sujets scolaires et périscolaires, il y a eu un ajout pour s'adapter. Je pense que c'est très important d'approver effectivement les deux articles voire les trois articles de cette délibération. Une question de Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA** : « Une explication de vote Monsieur le Maire. Je vais m'abstenir pour les mêmes raisons que la délibération précédente. Aucune réponse apportée, aucune documentation donnée pendant la commission, aucune prise en compte des remarques qui ont été faites, à savoir que les 500 € de la classe transplantée nous semblaient une peu faibles. Bref, nous nous abstiendrons pour le groupe Partageons demain. Merci. »

**Mr le Maire** : « Merci, Monsieur. D'autres explications de vote ? Pareil. Dites quelque chose. Monsieur NUGUES ? »

**Mr NUGUES** : « Le groupe Le Raincy ensemble s'abstiendra et le groupe de Corinne RAOULT votera pour. »

**Mr le Maire** : « Pour, pour Madame RAOULT. Le problème que j'ai, Monsieur NUGUES, juste que vous me disiez parce que le groupe de Madame RAOULT est pour, c'est ça ? Vous, vous vous abstenez, c'est ça ? Mais vous avez le pouvoir de Madame LADISA, non ? Ah non, c'est Madame BIZOUERNE. Alors comment vous faites ? D'accord, très bien. OK. C'est juste pour que je comprenne. Que l'on soit sûr de bien enregistrer les bons votes. Donc qui est pour cette délibération ? Très bien, on enregistre. Attendez, qui est pour ? Madame ACOCA et Madame BIZOUERNE votent pour. Merci beaucoup. Qui s'abstient ? Donc il n'y a pas de vote contre. Monsieur NUGUES, il faut qu'il vote pour. Parfait. Merci beaucoup. Bon très bien. Donc cette délibération étant approuvée, je vous remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission municipale conjointe « Réussite éducative et jeunesse » du 25 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 26 VOIX POUR SOIT À LA MAJORITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER le versement d'une subvention de 500 € par classe transplantée organisée par les écoles publiques maternelles et primaires de la ville pour l'année 2023 et autoriser Monsieur Le maire à verser lesdites subventions conformément aux modalités prédefinies.

ARTICLE 2 : APPROUVER le versement d'une somme forfaitaire de 562 € correspondant au coût du transport si l'organisateur de la classe transplantée renonce au bus que la Ville met à disposition.

ARTICLE 3 : DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget primitif 2023.

2022.12.84 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA VILLE DU RAINCY

**Mr le Maire** : « Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales. Alors on vous a remis trois avenants à cette convention parce que comme on l'avait indiqué en commission et assez largement, y compris dans la commission de la vie municipale qui s'était tenue en l'absence de toute opposition, j'avais décrit par le menu l'ensemble de ces éléments. C'est important quand même de le dire. Donc je vais laisser la parole à Didier GERVAIS pour qu'il puisse rapporter au nom de Marie-Thé CORDONNIER. »

**Mr GERVAIS** : « Alors il existait des contrats enfance jeunesse entre la CAF et la Ville du Raincy. Ceux -ci se sont arrêtés au 31.12.2021 donc ils sont remplacés par les conventions territoriales globales qui doivent être signées dans les délais actuels.

Ces conventions couvrent six champs d'investigation : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance et la jeunesse, le logement et l'amélioration du cadre de vie, l'animation de la vie sociale, l'accès au droit, au service et l'inclusion numérique. Ces conventions génèrent quand même des subventions assez importantes pour la ville dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, 150 000 €. Sur la petite enfance, 608 000 €. Il y a cinq thématiques dans les conventions qui sont contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté, favoriser le développement de la créativité aux

*accès et aux pratiques culturelles, contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration, développer l'action et l'expression corporelle, mieux prendre en compte les enfants du développement durable. Voilà les cinq thématiques retenues dans la convention. Donc il y a une convention principale et trois avenants qui viennent d'être reçus en provenance de la CAF. La convention couvre le fonctionnement des aides et du fonctionnement entre la ville et la CAF et les avenants portent sur les bonus territoriaux, le bonus territoire, un sur l'hébergement périscolaire, le deuxième sur l'accueil des adolescents, le troisième sur l'hébergement extrascolaire.*

*Donc il y a trois avenants qui sont associés à la délibération. Donc on vous demande à travers cette délibération de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer cette convention et les trois avenants associés et à l'autoriser à poursuivre les discussions autour de la démarche de la mise en œuvre de la convention territoriale globale. »*

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup. Didier a relaté assez parfaitement cette délibération. C'est évidemment un élément de phasage à la fois d'actions, mais aussi financier. Et donc il est important évidemment de soutenir, comme vous le voudrez d'ailleurs, en fonction de vos groupes et en fonction des mains que vous avez, cette convention parce qu'effectivement pouvoir obtenir des conventions territoriales globales, c'est de droit, mais dans les faits, effectivement la négociation qui se poursuit est essentielle à pouvoir participer au financement des actions municipales. Voilà, ceci étant, Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA :** « Le groupe Partageons demain va s'abstenir pour les mêmes raisons que les précédentes parce qu'à la commission où j'étais présent, organisée par Madame CORDONNIER, j'ai nommément demandé ses objectifs, elle a été dans l'incapacité de me les donner. Madame GUENOUX était présente, elle peut en témoigner d'ailleurs. Et je n'étais pas présent pour la première fois d'ailleurs parce que je pense que j'étais présent à toutes les commissions vie municipale et il me semble ne pas avoir reçu de compte-rendu de cette commission vie municipale qui aurait pu forcément orienter un peu mon choix différemment, mais donc le groupe Partageons demain s'abstiendra. Merci. »

**Mr le Maire :** « Je souhaite vraiment Monsieur PEREIRA que nous puissions nous rencontrer, mais vraiment très librement, pas amicalement, que l'on arrive à avoir une discussion franche sur tous les sujets de la gestion, mais surtout sur comment ça marche. Et moi, ce que l'on m'a appris, j'étais jeune, je n'avais pas 20 ans. Ça fait 40 ans que je suis élu municipal. Évidemment, ça fait un peu vieux. La première chose qu'on m'a apprise, c'est qu'il fallait toujours être sur le fond et pas sur la forme, même si la forme peut peut-être quelquefois dans notre vie à tous l'emporter sur le fond. Quand on est élu municipal, c'est vraiment l'une des premières leçons que j'ai reçue de mes aînés. Soit toujours sur le fond. Et bien vous voyez, moi je me suis dit qu'apporter de l'argent et des sommes considérables à la ville. On n'est peut-être pas d'accord sur tous les éléments de cette convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales, mais je pense que ça concourt vraiment à la qualité de vie des plus petits jusqu'à certains qui peuvent être nos aînés, mais plutôt en direction de la jeunesse de cette Ville. Et voilà on peut être en désaccord sur certains points, mais qu'il puisse y avoir unanimité sur la convention territoriale globale plutôt que de dire, ah moi je n'étais pas d'accord, il y a l'élu qui était là, elle n'a pas su me répondre, elle n'a pas dit, elle n'a pas... On sort de l'école maternelle, on sort même du CM. »

**Mr PEREIRA :** « Je ne vous permets pas d'infantiliser. »

**Mr le Maire :** « Vous ne me coupez pas la parole. Vous êtes conseiller municipal, vous ne me coupez pas la parole. Je ne suis pas insultant Monsieur parce que je vous parle du fond ? Évidemment, c'est un peu difficile à comprendre. Je sais. Mais où, mais Monsieur, c'est permanent, tout le monde pense la même chose. Vous n'avez pas la parole. Vous savez que ce Conseil Municipal est établi sur la base de règles. Vous pourrez reparler si vous voulez après, mais je suis en train de répondre à votre intervention qui expose pourquoi vous votez une abstention sur la convention territoriale globale. Enfin, la forme, peu importe. Mais justement c'est le fond qui l'emporte. »

**Mr PEREIRA :** « Vous ne respectez pas le droit des élus. C'est le fond. »

**Mr le Maire :** « Vous avez eu tous les éléments, mais vous savez, vous essayez de m'user, mais ils sont tous usés là. Ils en ont assez de ce type de comportement. »

**Mr PEREIRA :** « Je l'ai demandé, on ne me l'a pas donné. Madame GUENOUX était présente, je l'ai demandé, on ne me l'a pas donné. Ne mentez pas. On a refusé de me le communiquer. »

**Mr le Maire** : « Vous savez, moi, toujours avec mes 40 ans de vieillesse, j'en ai 60. J'ai passé les 60 ans. Fin du mandat, ça va être la foire entre nous tous. Donc ça va arriver, ne vous inquiétez pas. Mais quand même, quand on est élu, vous avez reçu l'ordre du jour du CM, vous avez reçu l'ensemble des éléments et vous avez eu le temps de lire cette convention territoriale globale, les avenants. Mais essayez de comprendre, suivez, je vous assure. Si j'ai été prof de com à l'université, c'est pendant des années, mais voilà, quand les élèves n'écoutaient pas, je leur disais attend, il faut peut-être revenir un peu et écouter ce qu'on dit.

Et vous pourrez d'ailleurs sur les réseaux continuer à vous répandre et à insulter les uns ou les autres, mais le sujet, le vrai sujet Monsieur, c'est qu'on vous a donné les avenants. La convention territoriale globale, on vous l'a distribuée avec le CM. Enfin, c'est ça la réalité. Alors on est en train de faire perdre du temps à je ne sais pas combien d'élus, des oppositions et de la majorité parce que voilà, je ne vais pas dire ce que je pense, mais encore une fois. Ces avenants nous ont été envoyés, me dit la Directrice Générale Adjointe cette semaine. »

**Mr PEREIRA** : « Pas ceux qui ont été distribués à l'instant. De fait, le dossier n'était pas complet. »

**Mr le Maire** : « Mais attendez, je vais essayer de ne pas répondre, mais enfin, je m'adresse à tous les Raincéens, vous êtes en train de dire « point ». Mais je suis en train de vous dire qu'on a reçu il y a quelques jours ces conventions, c'était fin de semaine dernière. On vous les donne parce qu'effectivement je souhaite que vous soyez le plus informé possible. On n'aura pu très bien ne pas vous les donner. Mais évidemment. »

**Mr PEREIRA** : « Le document est daté du 25 juillet. »

**Mr le Maire** : « On les a reçus là. »

**Mr PEREIRA** : « En matière dématérialisée, comme c'est prévu dans le règlement, on l'aura eu plus tôt. »

**Mr le Maire** : « Écoutez, on va s'arrêter là. Les Raincéens sont témoins. Mais je souhaite vraiment que l'on se voie. S'il faut se voir une journée entière, on va se faire un programme avec des chapitres à l'ordre du jour et je vous expliquerai, simplement pour que vous ne soyiez pas vis-à-vis de tout le monde étant comme celui qui va bloquer tout le temps pour des choses qui ne sont pas sur le fond, qui sont souvent sur la forme et qui relèvent d'incompréhensions. Voilà. Merci de votre explication de vote. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Qui est pour cette convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales ? Je vois tout le monde. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a donc unanimité. Quand il y a des abstentions, il y a unanimité. Merci beaucoup en tous cas, merci pour eux, merci pour ces Raincéens qui sont supportés par la CAF grâce à votre vote. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) ;

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;

VU la délibération du conseil d'administration de la Caf de Seine-Saint-Denis concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission municipale « Réussite éducative et jeunesse » du 25 novembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 30 VOIX POUR SOIT À LA MAJORITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et les trois avenants associés afin de sécuriser le maintien des financements existants de la CAF aux structures raincéennes.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à poursuivre les discussions autour de la démarche de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale.

2022.12.85 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DU RAINCY ET L’ÉTABLISSEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D’ASSOCIATION SAINT LOUIS/SAINTE CLOTILDE FIXANT LA CONTRIBUTION DU FORFAIT COMMUNAL POUR LES ENFANTS RAINCÉENS

**Mr le Maire :** « Le point 1.4, convention entre la Ville et l’établissement privé Saint-Louis Sainte Clotilde fixant la contribution du forfait communal pour les enfants raincéens. Je laisse la parole à Didier GERVAIS. »

**Mr GERVAIS :** « Depuis 83, les communes prennent en charge les écoles, les départements, les collèges et les régions les lycées. La commune est responsable de l’implantation de la construction, du fonctionnement et de l’entretien des écoles maternelles et élémentaires, de la gestion des crédits d’équipements et de fonctionnement, de l’organisation des activités éducatives, sportives, culturelles dans les locaux scolaires. Le code de l’éducation a élargi cette prise en compte des dépenses à tous les établissements privés sous contrat. À partir de là, la commune doit prendre à hauteur équivalente les dépenses pour les établissements privés sous contrat et les établissements publics.

Dans ce cadre-là, il vous est soumis une convention concernant l’école privée élémentaire et maternelle Saint Louis qui est sous contrat d’association et donc qui rentre dans le champ de ces définitions légales. Pour mémoire en 2021, les budgets alloués par la commune au niveau élémentaire étaient de 600 € par élève et de 1 268 € pour les maternelles. Nous avons donc soumis à votre approbation la convention liant l’établissement scolaire et la collectivité. »

**Mr le Maire :** « Marie-Thé CORDONNIER avait pu s’en ouvrir à l’ensemble de l’assemblée communale l’année dernière je crois et elle a suivi très précisément ce dossier. Il est important qu’on puisse arriver effectivement à faire que nous puissions clarifier les choses. C’est le propre même de cette délibération qui vous est proposée. Monsieur RONDEPIERRE. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Oui évidemment notre groupe votera pour cette délibération puisque je ne fais pas de distinction entre les élèves du privé et du public, c’est une bonne chose. Simplement je profite de cette délibération. C’est tombé sur celle-ci, mais ça aurait pu être n’importe quelle autre pour signaler, parce que je sais que vous êtes très à cheval là-dessus puisque parfois il vous arrive de reprendre certains de mes collègues, pas toujours de manière courtoise, mais c’est un autre débat, sur les fautes d’orthographe. Article 2, deuxième page, c’est sans doute celle qui m’a fait le plus mal aux yeux, par élève en « maternel », il manque « le ». Vraiment, je ne vais pas reprocher quoi que ce soit à l’administration qui fait son travail et ce n’est pas toujours évidemment, mais derrière, il y a quand même une relecture, du moins je l’espère. Si on pouvait éviter de se brûler les yeux à chaque Conseil, ce serait quand même sympathique. »

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup. J’avais relevé cette faute auprès de l’administration et je pense que les tirages sont partis. Vous savez, quand il y a des drafts, il faut corriger les éléments qui ne sont pas toujours d’ailleurs des fautes d’orthographe, mais sur le fond. Effectivement, ça fait partie des coquilles. Je vous en remercie. Nous corrigeron l’article 2 comme tel, pas comme Guillaume. Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA :** « Donc encore une fois, alors je vais en profiter pour répondre partiellement à ce que vous avez dit avant, mais mon abstention est mesurée à partir du moment où a priori la délibération va passer, mais c’est encore une fois la forme qui maintient quand même le fond et je pense qu’il faut respecter le fait que vous devez informer les élus et encore une fois, l’intégralité des informations n’a pas été donnée pendant la commission dans laquelle j’étais présente. Merci. Donc on s’abstiendra. »

**Mr le Maire :** « Merci. Il y a Madame BIZOUERNE qui souhaite la parole. »

**Mme BIZOUERNE :** « Je voulais juste signaler qu’il y a deux articles 3 dans la convention. »

**Mr le Maire :** « Exact, merci, Madame. On corrigera les articles en décalant en fait les articles à partir du deuxième article 3 qui se transforme en 4 et donc jusqu’à 5, 6, 7, 8, 9. Merci, Madame. Est-ce qu’il y a d’autres questions ? Pas d’autres questions. On peut passer les éclaircissements de Didier GERVAIS ont été suffisamment au fond du dossier ? Je vous remercie. Je le remercie évidemment, je remercie Marie-Thé CORDONNIER. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Unanimité, merci beaucoup. »

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Éducation, notamment les articles L.212-8, L.442-5 et L.442-9

**VU** la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 fixant les règles de prises en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission municipale « Réussite éducative et jeunesse » du 25 novembre 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 30 VOIX POUR SOIT À LA MAJORITÉ, DÉCIDE DE :**

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la convention entre la ville du Raincy et l'établissement privé sous contrat St Louis / Ste Clotilde fixant la contribution du forfait communal pour les enfants raincéens, annexée à la délibération.

**ARTICLE 2 : DIRE** que le montant de la contribution pour l'année scolaire 2021/2022 est fixé à 1 268€ par élève en maternelle et de 600 € par élève en élémentaire.

**ARTICLE 3 : PRÉCISER** que le calcul du forfait communal sera actualisé tous les ans en fonction du dernier compte administratif du compte communal établi. Les états détaillés des dépenses correspondantes seront transmis aux représentants de l'OGEC.

**ARTICLE 4 : DIRE** que les crédits seront prélevés au compte 6558 (autres contributions obligatoires) sur le budget de l'exercice concerné.

#### 2022.12.86 - FIXATION DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES À COMPTER DE 2023

*Mr le Maire : « Nous passons à des sujets de finances. La fixation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales. Je ne vais pas vous lire évidemment la note de synthèse et les différents éléments puisque vous l'avez lue. Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales, c'est à destination de Grand Paris Grand Est. Il y a des compétences et chacune des villes a eu la possibilité de tirer sur certaines compétences, certaines qui sont évidemment de fait et d'autres qui ne le sont pas. La Ville du Raincy par exemple n'est pas éligible à la politique de la ville et n'est pas éligible non plus au renouvellement urbain. Ce sont des exemples qui font qu'il peut y avoir des disparités dans ce Fonds de Compensation des Charges Territoriales. Et puis il y a eu aussi dès l'engagement de par la loi de cet EPT en 2016 des disparités. Une première disparité entre Clichy-Montfermeil pour des raisons très simples puisque Clichy et Montfermeil étaient deux villes qui étaient déjà dans une communauté d'agglomération. Donc les compétences étaient différentes, étaient déjà en fait intégrées dans cette communauté d'agglomération à la différence même des villes indépendantes qui sont en fait toutes les autres sur les 14, les 12 autres villes. Donc il est important aussi de vous dire que ce FCCT n'avait pas été réévalué par la Commission locale d'évaluation des charges territoriales depuis le renouvellement des Conseils Municipaux en 2020.*

*Il était important de pouvoir le faire, ce qui était souhaité par le Bureau donc les 14 Maires, mais aussi par le Conseil Territorial, c'est qu'il puisse y avoir une approbation de chacune des villes sur ces montants de FCCT. La CLECT s'étant réunie, nous avons souhaité, les 14 Maires, que les Conseils Municipaux puissent traiter ce sujet et approuver les montants qui permettront à l'EPT de fonctionner. Vous vous en doutez, il y a bien d'autres sources ou ressources pour cet EPT que vous connaissez parfaitement en tant qu'élus municipaux. Nous en sommes là. La Ville du Raincy, les conséquences pour la ville pour avoir un FCCT en 2026, il sera en hausse de 10 % et vous l'avez vu, les pourcentages peuvent courir pour d'autres villes à des niveaux beaucoup plus importants. Je ne ferai pas de comparaison évidemment. Pour un montant par habitant de 18,2 € par Raincéen. Il convient de mentionner que la Ville du Raincy reste dans la fourchette basse.*

*En effet, la moyenne du FCCT pour les communes de notre territoire est de 26 € par habitant. Parmi les communes qui disposaient d'un FCCT par habitant faible, ces communes qui arrivent à bien maîtriser la hausse, il y a certaines et d'autres qui n'ont pas pu maîtriser cette hausse parce qu'elles étaient assez basses et je n'irai pas jusqu'à les citer parce qu'il n'y a pas du tout de critique de ma part. On sait qu'à chaque fois que je dis un mot, il peut être répété à d'autres Maires. Rassurez-vous, ils me croient quand je leur parle et donc je ne les citerai pas. Mais les circonstances et les situations sont extrêmement différentes puisqu'on peut avoir des augmentations qui peuvent aller jusqu'à 200 %. Nous pouvons donc nous réjouir, non pas de notre sort, mais de la négociation qui a été engagée depuis de nombreux mois*

*et peut-être aussi par rapport à d'autres communes. Cette hausse est étalée dans le temps puisque la hausse sera supportée pleinement par la ville, uniquement qu'à partir de 2025. Et enfin, nous disposons d'une visibilité sur le mandat de cette contribution, ce que nous n'avions pas avant 2020 puisque l'EPT et Grand Paris Grand Est le faisaient chaque année. Dans beaucoup d'autres territoires, et j'en connais vous le savez, par mes fonctions à la Métropole, des communes subissent des variations imprévisibles d'une année sur l'autre sans disposer d'une vision pluri annualités. Et donc je pense que c'est important que l'EPT ait pris cette décision. Vous vous doutez bien que j'ai participé à cette décision et nous nous retrouvons effectivement dans cette situation où avec un FCCT, donc un Fonds de Compensation des Charges Territoriales, en direction de Grand Paris Grand Est à 246 900 € pour 2022, et bien à 271 885 € pour 2026. C'est une projection évidemment. Donc il me paraissait important de vous expliquer quelque peu l'ensemble de ces éléments et vous dire, on n'est jamais content évidemment, on aimeraient bien donner 0, mais très clairement je pense que ce résultat est lié au fait que nous avons été d'une limpidité et d'une honnêteté totale au moment des transferts de compétences, c'est-à-dire que nous n'avons pas été et je pense à d'autres EPT, évidemment pas à l'EPT Grand Paris Grand Est, mais des villes dans d'autres EPT ont retransmis des collaborateurs qui n'étaient pas forcément de qualité et qui aujourd'hui supportent une masse salariale de gens qui ne sont pas toujours dans la qualité et l'excellence, bien loin de là et qui constituent une force de masse salariale qui n'est pas suffisamment productive. Et bien ça n'a pas été le cas de la Ville du Raincy, car nous avons été soucieux de garder nos personnels municipaux lorsque nous pouvions le faire et de faire en sorte que la transparence soit totale. Il me paraissait important de vous donner cette explication aussi parce qu'elle peut venir dans certains EPT grever un certain nombre de finances et en particulier sur les masses salariales. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous laisse le temps de réfléchir. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter cette fixation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales, ce FCCT, avec les tableaux afférents pour l'ensemble de l'EPT. Je vous remercie d'approuver cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas de refus de vote. Je vous remercie. »*

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

**VU** le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et suivants,

**VU** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges adopté dans sa version définitive le 18 octobre 2022, **CONSIDÉRANT** qu'il est institué au profit de chaque établissement public territorial un fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) destiné à son financement,

**CONSIDÉRANT** que l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est a repris le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les compétences auparavant exercées par la Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil, à l'exception de celles qui ont été depuis rétrocédées à ces deux villes et que le financement de ces compétences est assuré par un « FCCT socle »,

**CONSIDÉRANT** que l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en lieu et place des communes, les compétences en matière de politique de la ville, d'eau et d'assainissement, de gestion des déchets ménagers et assimilés, d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'élaboration du plan climat-air-énergie et que le financement de ces compétences est assuré par un « FCCT compétences »,

**CONSIDÉRANT** que l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en lieu et place des communes les compétences aménagement, renouvellement urbain, développement économique, qu'il a défini d'intérêt territorial en matière d'action sociale les clauses d'insertion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, qu'il exerce une partie de la compétence mobilité depuis le 31 janvier 2018 et que le financement de ces compétences est assuré par un « FCCT compétences »,

**CONSIDÉRANT** que l'Établissement public territorial a étendu à l'ensemble du territoire la compétence en matière de création, aménagement et gestion de maisons de justice et du droit, qu'il exerce cette compétence, en lieu et place des communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, qu'il porte certaines actions de la Maison du droit de Noisy-le-Grand depuis son ouverture en 2019,

**CONSIDÉRANT** que l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en lieu et place des communes, la compétence habitat, et que le financement de cette compétence est assuré par un « FCCT compétences »,

**CONSIDÉRANT** qu'il revient à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de fixer le montant des ressources nécessaires au financement des compétences exercées par l'Établissement public territorial,

**CONSIDÉRANT** que la CLECT du 18 octobre 2022 a fixé le montant des ressources nécessaires au financement des compétences exercées par l'Établissement public territorial,

**CONSIDÉRANT** que le FCCT de la Ville augmente de 10%,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission vie municipale du 26 novembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER le montant définitif du fonds de compensation des charges territoriales destiné au financement des compétences exercées par l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est en lieu et place de la commune, soit 271 885 €.

ARTICLE 2 : DIRE que ce montant sera revalorisé annuellement conformément à l'article L.5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARTICLE 3 : DIRE que ce montant est pris en charge par la commune de la façon suivante :

- 2023 : 259 402 € (avec 50% de la hausse),
- 2024 : 266 892 € (avec 80% de la hausse),
- 2025 : 271 885 € (avec 100% de la hausse),
- 2026 : 271 885 € (avec 100% de la hausse).

ARTICLE 4 : DIRE que les montants du fonds de compensation des charges territoriales seront inscrits au budget de chaque exercice.

2022.12.87 – GARANTIE EMPRUNT LOGEO HABITAT AU 10 BIS ALLÉE NICOLAS CARNOT

**Mr le Maire :** « Un sujet très différent, si Pierre-Marie SALLE était présent, je sais qu'il intervientrait sur le sujet. Il le fait autant que de besoin et c'est normal pour un élu. La garantie d'emprunt pour LOGEO HABITAT pour le 10 bis allée Nicolas Carnot. Michel BARRIERE me le rappelait tout à l'heure, en fait, c'est l'adresse conventionnelle et certains pourraient voir une autre adresse. Je vous rassure, c'est le même bâtiment. C'est un bâtiment qui fait l'angle entre l'allée de Villemomble et l'allée Nicolas Carnot et donc ce bâtiment pour l'histoire, le permis de construire avait été signé par mon prédécesseur, j'avais moi-même effectué quelques corrections sur le permis et le promoteur avait souhaité être son propre bailleur. D'ailleurs, certains d'entre vous autour de la table le connaissent bien. Et ce promoteur avait souhaité être lui-même bailleur, ce qu'il fut. Et bien quelque temps plus tard, il a souhaité revendre ces logements à un bailleur social qui est en l'occurrence LOGEO HABITAT. Comme nous le faisons à chaque fois, il vous est proposé de garantir l'emprunt de LOGEO HABITAT pour cette adresse du 10 bis allée Nicolas Carnot et qui fait l'angle entre l'allée de Villemomble et l'allée Nicolas Carnot. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur PEREIRA, Monsieur RONDEPIERRE, pardon. Je n'ai vraiment pas fait exprès. C'est la barbe. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Juste pour dire une fois n'est pas coutume, notre groupe va voter pour cette délibération. Il est vrai d'ordinaire nous ne le faisons pas puisque c'est souvent du PLAI que vous nous proposez comme type de logement social, là en l'occurrence c'est du PLS pour permettre à ceux qui n'ont pas forcément les moyens d'être dans le privé de pouvoir obtenir un logement. C'est une bonne chose, ça mérite d'être signalé. »

**Mr le Maire :** « Merci pour votre explication de vote Monsieur. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Il n'y en a pas d'autres. Bon écoutez, garantie d'emprunt LOGEO HABITAT, qui est pour ? Alors là unanimité. Positionnement parce que quand on est Maire, on connaît un peu l'histoire. Et donc je ne comprends pas, mais je le dirai à Madame RAOULT, je donnerai effectivement quelques éléments effectivement d'histoire. Merci en tous cas pour votre position. C'est donc unanimité. Il y a deux abstentions. C'est cela ? On l'enregistre comme tel. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2252-1 et L 2252-2,

VU le Code Civil, l'article 2298,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 302.7, L 302.8, R 302-16 et suivants,

**VU** l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13 Décembre 2000, renforcée par la Loi Duflot du 18 janvier 2013, et la Loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014, **CONSIDÉRANT** le Contrat de prêt n°130294 annexé à la présente délibération entre le bailleur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**CONSIDÉRANT** l'objectif de la ville d'augmenter le nombre de logements conventionnés au Raincy pour tendre vers les objectifs de la Loi SRU,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission vie municipale en date du 26 novembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 30 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ACCORDER une garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 036 940 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 130294 constitué d'une Ligne de Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 036 940 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : APPORTER la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 : PRÉCISER que la Ville bénéficiera de la réservation de logements réalisés.

ARTICLE 5 : AUTORISER le Maire à signer les contrats et conventions se rapportant à cette Délibération.

#### 2022.12.88 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS

**Mr le Maire** : « *La délibération suivante qui attrait aux finances, modification de la délibération portant affectation des résultats. Comme vous le savez, vous avez vu la délibération, le tableau suivant présente les grands équilibres du compte administratif de l'exercice budgétaire 2021.*

*Donc vous l'avez. Le besoin en financement de la section d'investissement en 2021 s'explique en premier lieu par l'intégration d'un montant de reste à réaliser important en dépenses d'investissement. En effet, la collectivité doit inscrire en dépenses d'investissements des restes à réaliser, le montant de l'intégralité des engagements juridiques de la collectivité même si la dépense ne se réalisera que d'ici deux à trois ans. Vous le savez effectivement pour ceux qui connaissent bien ces sujets d'AP/CP. En second lieu, par le choix de ne pas recourir à l'emprunt durant l'exercice budgétaire 2021. Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissements, l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement sera donc affectée à la section d'investissement, conformément au tableau suivant. Il s'agit effectivement d'approuver la modification de la délibération que nous avions approuvée il y a quelque temps et d'affecter les résultats de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 1 152 027,74 €. Et de reporter à hauteur de 501 874,65 € le déficit de la section d'investissement. Voilà, c'est de la forme, on est sur de la forme. Je ne sais pas s'il y a des questions. S'il n'y a pas de questions, je passe au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? D'accord. Vous vous abstenez, d'accord, très bien. Merci beaucoup. »*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Compte Administratif 2021,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission de la vie municipale en date du 26 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la modification de la délibération portant affectation des résultats.

ARTICLE 2 : AFFECTER les résultats de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 1 152 027,74 €.

ARTICLE 3 : REPORTER en D001 à hauteur de 501 874,65 € le déficit de la section d'investissement

#### 2022.12.89 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

**Mr le Maire** : « Il faut donc juste derrière effectivement un budget supplémentaire. Quand on parle de budget supplémentaire, tout de suite ce sont de grands mots, qui permet d'intégrer l'affectation des résultats. C'est donc en lien avec la précédente délibération et d'ajuster les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement. Donc c'est en cela que c'est un budget supplémentaire. Il nous faut donc au vu des tableaux qui sont proposés et qui reprennent l'ensemble des éléments de la délibération précédente, concernant les dépenses de la section d'investissement, ces dernières sont ajustées pour tenir compte des engagements de la Ville et du fait en particulier que nous n'aurons pas à tirer pour cet exercice 2022 d'emprunt. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, qui est pour ? Ah pardon, vous avez une question Monsieur ? »

**Mr PEREIRA** : « Non ce n'est pas une question, c'est une explication de vote. Nous, on va simplement s'abstenir. On sait très bien que la Ville ne recourt pas à l'emprunt. C'est l'objet de la délibération. Maintenant ça concerne votre gestion financière donc on aura l'occasion d'en parler au budget 2023. Donc on s'abstiendra. »

**Mr le Maire** : « Merci de votre position, de votre explication en tous cas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Il en est ainsi décidé. »

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** le compte administratif 2021,

**VU** l'affectation des résultats 2021 pour l'exercice budgétaire 2022,

**VU** le budget primitif 2022,

**CONSIDÉRANT** la reprise de l'affectation des résultats de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement suite au virement de crédits liés à l'affectation des résultats ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER les chapitres suivants en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement :

	Chapitre	BS REEL	BS ORDRE	BS TOTAL	BILAN DE LA DM
RECETTES	013	110 000,00 €		110 000,00 €	- €
	70	2 481 475,00 €		2 481 475,00 €	- €
	73	19 104 146,00 €		19 104 146,00 €	- €
	74	2 081 424,00 €		2 081 424,00 €	- €
	75	177 907,26 €		177 907,26 €	- €
	77	61 450,00 €		61 450,00 €	- €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	24 016 402,26 €		24 016 402,26 €	- €
	002	- €		- €	650 027,74 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 016 402,26 €		24 016 402,26 €	- 650 027,74 €
DEPENSES	011	9 379 457,65 €		9 379 457,65 €	- €
	012	7 873 614,28 €		7 873 614,28 €	- €
	014	3 902 950,00 €		3 902 950,00 €	- €
	65	1 451 586,77 €		1 451 586,77 €	- €
	66	44 800,00 €		44 800,00 €	- €
	67	139 830,30 €		139 830,30 €	- €
	68	111 000,00 €	943 191,00 €	1 054 191,00 €	- €
	022		- €	- €	- €
	023		169 972,26 €	169 972,26 €	- 650 027,74 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	22 903 239,00 €	1 113 163,26 €	24 016 402,26 €	- 650 027,74 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 903 239,00 €	1 113 163,26 €	24 016 402,26 €	- 650 027,74 €

ARTICLE 2 : APPROUVER les chapitres suivants en dépenses et en recettes de la section de d'investissement :

	CHAPITRE	BS REEL	BS ORDRE	BS TOTAL	BILAN DE LA DM
RECETTES	10 SAUF 1068	1 150 007,79 €		1 150 007,79 €	- €
	13	1 237 539,13 €		1 237 539,13 €	- €
	16	1 255 629,01 €		1 255 629,01 €	- 1 844 370,99 €
	28		943 191,00 €	943 191,00 €	- €
	021		169 972,26 €	169 972,26 €	- 650 027,74 €
	RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE	3 643 175,93 €	1 113 163,26 €	4 756 339,19 €	- 2 494 398,73 €
	001	7 242 969,08 €		7 242 969,08 €	- €
	1068	502 000,00 €		502 000,00 €	- €
	RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES	11 388 145,01 €	1 113 163,26 €	12 501 308,27 €	- 2 494 398,73 €
DEPENSES	10	196 739,47 €		196 739,47 €	- €
	16	454 100,00 €		454 100,00 €	- €
	20	475 799,23 €		475 799,23 €	- €
	204	135 000,00 €		135 000,00 €	- €
	21	4 652 263,43 €		4 652 263,43 €	- 2 746 273,48 €
	23	6 085 531,39 €		6 085 531,39 €	- 250 000,00 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT EXERCICE	11 999 433,52 €	- €	11 999 433,52 €	- 2 996 273,48 €
	DEFICIT D001		501 874,75 €	501 874,75 €	501 874,75 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULEES	11 999 433,52 €	501 874,75 €	12 501 308,27 €	- 2 494 398,73 €

2022.12.90 – ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

**Mr le Maire :** « Engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2023. Je sais que Monsieur PEREIRA avait posé une question, me semble-t-il, mais je ne sais plus, ah non c'était Monsieur SALLE peut-

*être, enfin il y avait eu une question sur le sujet. L'engagement des dépenses d'investissements, vous le savez, quand on ne vote pas le budget avant la fin de l'exercice en cours, on va voter probablement le budget et le compte administratif dans le courant du mois de mars et il faut poursuivre la gestion municipale, notamment en matière d'investissements, puisque le fonctionnement est de fait.*

*Donc il faut autoriser la Ville et votre serviteur à pouvoir engager des dépenses d'investissements dans une limite évidemment et avant le vote du budget primitif de 2023. Il s'agit comme c'est indiqué et comme vous le savez parce que là après tant d'années sur ce sujet, de limiter et d'autoriser ces engagements d'investissements à hauteur de 25 % avant le vote du budget primitif. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur CUADRADO. »*

**Mr CUADRADO :** « *Oui juste une question puisqu'effectivement, c'est normal comme type de délibération. Simplement une question sur la construction du pôle culturel Monsieur le Maire. Est-ce que vous pouvez juste nous préciser, je sais que vous l'avez fait dans les réunions de quartier, mais il y a juste une chose que vous ne nous avez pas précisée dans les réunions de quartier, c'est le montant global du projet du pôle culturel à date aujourd'hui. »*

**Mr le Maire :** « *À date, il y a ce qui a été dépensé et puis il y a ce qui va être dépensé. Ce que j'avais indiqué en réunion de quartier, c'est que toute l'infrastructure devrait être terminée sur la première ou la deuxième semaine de janvier, je dis bien devrait, mais a priori. Et ensuite la structure elle-même débutera dans le courant du mois de janvier et on a une fin de travaux avec une mise en service possible sur le dernier trimestre 2024, ce qui veut dire que nous aurons des dépenses assez importantes sur 2023 et 2024 au regard du pôle culturel. Et on est sur des montants qui sont aux alentours de 21 000 000 € et pas 24, j'ai vu des chiffres, stricto sensu sur le pôle culturel. Donc évidemment on l'entend bien comme ça. Il faut pouvoir financer et donc c'est le rôle de Michel BARRIERE, le rôle de tous les conseils que nous avons, évidemment le rôle du personnel municipal que je salue à l'occasion de son travail parce qu'il a été quand même très décrié depuis le début de cette séance et donc il est important qu'on puisse soutenir les employés municipaux et puis qu'on soit dans cette ligne qui fasse qu'évidemment nous n'échapperons pas à l'emprunt, mais vous avez pu le percevoir, le fait qu'on réitère le positionnement d'un désendettement extrêmement fort de la Ville à avoir un endettement qui soit équivalent à environ 150 € par habitant est extrêmement bas.*

*Je crois qu'il n'est pas forcément d'ailleurs de bonne politique de garder un endettement trop bas et qu'il faut évidemment sur les périodes qui sont les meilleures et là il faut pouvoir les déterminer, mais on est toujours lié à la question des travaux, à faire qu'il puisse y avoir des prêts, des emprunts qui soient liés à de gros investissements de la Ville. Nous avons fait de gros investissements depuis 2014, nous n'avons pas emprunté, je pense que c'est plutôt le gage d'une bonne gestion et ce que nous souhaitons, c'est évidemment faire en sorte que nous empruntons le moins possible en 2023 et en 2024. Nous aurons à cœur de vous présenter évidemment un budget équilibré, de vous présenter un budget selon ce qui nous sera donné par l'État, mais on a déjà quand même fait quelques calculs qui font que nous déciderons en commun s'il faut maintenir la pression fiscale existante sur le foncier ou s'il faut la baisser. Donc j'ai répondu à votre question, mais c'était important aussi d'avoir cette perspective. Je pense qu'à partir du moment où l'opposition, les membres qui le voudront nous diront bah tiens on vous voudrait construire avec vous, moi je suis tout prêt à ce que vous puissiez construire avec nous sur la base évidemment des objectifs municipaux qui sont ceux des adjoints, des élus municipaux de la majorité. Je pense qu'il y a un moment où il faut baisser les armes. Moi, je ne les ai jamais levées, je suis plutôt en défense vis-à-vis de l'opposition et je suis volontairement en attaque pour que l'avenir du Raincy soit le meilleur pour tous les Raincéens. Merci en tous cas de votre question. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions. Et bien je vous propose de voter cet engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2023 à hauteur de 25 %. Qui est pour ? Qui est contre ? Ça ne peut pas. Je pense que c'est le genre de choses qui normalement ne devrait même pas se voter en CM. C'est loi, on le vote. Très bien. Qui s'abstient ? Les groupes d'opposition s'abstiennent. Merci beaucoup. »*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**VU** la délibération du 14 avril 2022 relative à la création d'autorisations de programme et de crédits de paiement,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de poursuivre les engagements, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2022 et assurer la continuité du service public dans de bonnes conditions

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission vie municipale en date du 26 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2022 :

Chapitres	BP 2022	25%
Chapitre 10_Dotations	196 739,47 €	49 184,87 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	475 799,23 €	118 949,81 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	135 000,00 €	33 750,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	4 652 263,43 €	1 163 065,86 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	6 085 531,39 €	1 521 382,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 545 333,52 €</b>	<b>2 886 333,38 €</b>

ARTICLE 2 : PRENDRE ACTE des crédits de paiement 2022 prévus par la délibération d'ouverture des autorisations de programmes tels que ci-dessous :

CP 2022
Construction du Pôle culturel
Réhabilitation et agrandissement de la crèche Anne Frank

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 sur les chapitres budgétaires identifiés.

**2022.12.91 – AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GESTION DES SITES DE MULTI-ACCUEILS DE LA PETITE ENFANCE**

**Mr le Maire :** « Le point 2.6, avenant de prolongation au contrat de délégation de service public de la petite enfance. Alors est-ce que c'est Fabienne qui rapport ou est-ce que c'est moi, je ne sais pas ? C'est moi, très bien. Je vous propose un amendement en ajoutant un article 4. Vous voyez cet article 4, ce n'est pas moi qui l'ajoute, ce n'est pas l'administration, mais c'est le sachant, le consultant qui nous a conseillé de le mettre. L'article 4 serait le suivant : Saisir la CCSPL pour toute la procédure portant sur le mode de gestion des sites multi-accueils de la petite enfance. Vous le savez, nous avons la CCSPL pour le choix du mode de gestion. La réunion de cette commission a eu lieu il y quelques jours de cela. Je crois que c'était le 14 décembre. Depuis effectivement, notre conseil nous a conseillé d'ajouter, c'est un article qui ne mange pas de pain, saisir la CCSPL pour toute la procédure portant sur le mode de gestion des sites multi-accueils de la petite enfance.

À chaque étape, que nous puissions ajouter une saisine de cette CCSPL. En espérant que tout le monde pourra venir évidemment. Nous avons réussi à avoir le quorum l'autre jour. Est-ce qu'il y a des questions sur cet avenant de prolongation ? Je l'ai expliqué un peu tout à l'heure, mais il est important peut-être de le redire. Nous avons fait le choix de déléguer à l'extérieur nos crèches. Ce n'était pas une défiance vis-à-vis du personnel municipal, d'autant plus que le personnel municipal a été transféré, le terme n'est pas bon, mais a été mis à disposition de l'entreprise qui a été choisie en l'occurrence People & Baby. Donc ce sont les mêmes avec quelques ajouts et un pilotage différent. J'y étais encore avec Fabienne GUENOUX l'autre jour, dès potron-minet, vers 7h20-7h30, où j'ai vu que j'étais plutôt rassuré parce qu'alors même il est très difficile aujourd'hui d'avoir des assistantes maternelles dans des crèches collectives, alors même qu'il est difficile de trouver infirmières ou des infirmiers, alors même qu'il est difficile de trouver des directeurs de structures, tout le monde était au poste. J'y vais une fois par mois, sachez-le, pour vérifier et puis pur me rendre compte. Je rencontre les parents, on discute, etc. Et là on a trouvé quelque chose. Et puis les séances de Speed Kids, ça fait sourire certains, pas autour de la table, mais ailleurs, pourquoi vous faites ça parler anglais à des enfants qui sont en crèche ? Vous le savez, je suis très attaché à ça parce que c'est dans les premiers mois que l'on peut faciliter l'apprentissage du futur et notamment quand on arrive en maternelle, etc. Et donc je trouve que c'est un vrai plus. Ça,

*nous n'aurions pas pu le faire auparavant. Je suis très attaché aussi à la gestuelle des enfants, qu'ils puissent apprendre par la gestuelle à s'exprimer très tôt. Et là aussi, alors je n'ai pas vérifié les choses, mais c'est très étonnant. Ça marche très bien et ça n'est pas fait dans toutes les crèches collectives. Ce sont des éléments évidemment très importants et donc je voulais vous dire ça. Nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait et on a plutôt une satisfaction des parents, je dis plutôt parce qu'on n'a pas de remarques négatives. C'est quand même important quand on touche à ce qu'il y a de plus cher de nos chers Raincéens, à leurs enfants. Et nous avions choisi une durée de quatre années de 2018 à 2022. Je l'ai dit tout à l'heure. Il y a eu ces coupures que j'ai souhaitées, qui étaient obligatoires, mais ce que j'ai souhaité, c'est que le contrat s'arrête temporairement et que nous n'ayons pas à payer ces moments de COVID. Si nous avions eu un personnel municipal en direct, nous aurions eu à payer tout cela, 250 000 € une première année, 180 000 € une deuxième année. Ce n'est pas rien. Mais ça, vous voyez, de temps en temps, moi je me dis, si l'opposition pouvait dire, ah ça c'est vachement bien, mais pourquoi vous ne le faites pas. Vous auriez plus de crédibilité. En tous cas, moi je me souviens quand j'étais dans l'opposition, et bien, je l'ai dit à plusieurs reprises. C'est fait. Je termine, Monsieur RONDEPIERRE, et je vous donne la parole. Donc compte tenu de ces arrêts forcés et du fait que j'ai demandé et obtenu que nous ne payions pas, il y a eu un contrat qui a été prolongé du 14 novembre au 14 mars. Et donc nous sommes arrivés au 14 mars, nous sommes dans la prévision évidemment et nous avons travaillé sur tous ces sujets. Les élus, d'ailleurs j'ai beaucoup travaillé avec Véronique DEJIEUX. Et je l'ai encore eue au téléphone, certains d'entre vous l'ont rencontrée. On est sur ces sujets-là. Fabienne GUENOUX a repris la main derrière et donc l'objectif, ça n'est pas que le changement se fasse au 14 mars parce qu'on est en plein milieu d'une année, mais qu'il puisse y avoir un changement possible au moment de la rentrée et donc au 1<sup>er</sup> août. Donc je vous ai donné ces éléments que vous connaissiez déjà, mais il était important de pouvoir les rappeler et donc cet avenant au contrat de délégation de service public de gestion des sites de multi accueils de la petite enfance a pour objectif et il était dimensionné financièrement. Il est important que vous puissiez l'approuver si vous le souhaitez. Mais Monsieur RONDEPIERRE, vous avez la parole. »*

**Mr RONDEPIERRE :** « Je vous remercie Monsieur le Maire de pouvoir à nouveau nous dire ce que l'on doit faire en tant qu'élus d'opposition, mais justement le rôle d'un élu d'opposition, c'est aussi d'informer et d'alerter. Et pour votre parfaite information, celle de Madame GUENOUX, également de tous mes collègues à qui je vais montrer ce que j'ai pu relever, je voulais parler de la crèche Anne Franck. Est-ce que vous savez dans quel état est la crèche Anne Franck aujourd'hui, Monsieur le Maire ? »

**Mr le Maire :** « Je ne vous coupe pas, mais je vous ai dit que j'y vais tous les mois donc je peux vérifier les choses. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Donc vous avez pu voir ces clichés. Vous avez pu voir dans quel état était le premier étage de la crèche, ce qui avait conduit à un moment lors des travaux à, je continue, à un manque d'eau chaude, notamment pour le change des bébés. Ça a également provoqué un trou dans ma salle de pause du personnel qui donc a eu froid pendant une période. Je vous donne l'alerte et ma question est la suivante Monsieur le Maire : dans le point précédent pour les dépenses d'investissements, j'ai vu que vous aviez noté la crèche Anne Franck, la réfection, j'imagine. Ma question est la suivante : quand est-ce qu'auront lieu enfin ces fameux travaux ? Parce que moi personnellement les enfants qui ont la possibilité de s'épanouir en apprenant d'autres langues et tout, je trouve ça fantastique, il n'y a pas de problème. Mais la première des préoccupations, c'est qu'ils puissent avoir des conditions dignes pour être accueillis avec du chauffage et pareil pour le personnel. Ma question est donc la suivante : quand auront lieu ces fameux travaux ? »

**Mr le Maire :** « La méthode est toujours la même. Je ne vais pas parler du chauffage. Vous vous rendez compte. Mais attendez, j'aurais une révolution s'il n'y avait pas de chauffage dans les crèches. Je n'ai pas besoin de vos photos, je connais par cœur le sujet. Madame GUENOUX n'a pas besoin de vos photos. Mais oui on se dit les choses. On y est allé. Madame GUENOUX, pose merci. Très bien. On y est allé, d'accord. Vous montrez des photos d'un endroit qui est en phase de travaux. Enfin, ce ne sont pas les éléments dans lesquels les enfants sont. Donc vous voulez affoler tout le monde et à chaque fois, c'est le même sujet. Et bien écoutez, ces conséquences, je ne dis pas que vous les inventez parce que si je commençais à dire ça, vous vous rendez compte, vous seriez accroché au lustre là. Donc je dis simplement que vous prenez des postures avec des situations qui sont sur des lieux qui ne sont pas utilisés par les enfants. Voilà, donc on y est allé, on fait peur à tout le monde, enfin pas moi, ni Madame GUENOUX, vous et on en ressort quoi ? Pas grandis. Vous croyez que je vais laisser les enfants dans le froid, sans nourriture peut-être, enfin je ne sais pas. Je vais les laisser dans l'herbe peut-être aussi. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Monsieur le Maire, je me permets juste de vous demander de vous remémorer ce que jadis l'on vous a appris, c'est-à-dire soyez sur le fond et pas sur la forme. Je veux juste savoir quand est-ce que les travaux seront

*terminés, quand est-ce que cette crèche pourra accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Ce n'est pas la question de montrer des photos ou pas, c'est de la forme, on s'en fout. Je vous le dis clairement. Je veux une réponse à la question. C'est tout ce que je demande. Je pense que les parents veulent une réponse à la question. »*

**Mr le Maire :** « Vous savez qu'en disant je veux une réponse à la question, c'est une forme d'expression, mais on ne peut pas dire que ce soit très sympathique. Mais bon après dire je veux, et bien voilà, vous aurez. La réponse est claire : il y a des travaux qui sont en cours, il y a eu un décapage et vous savez de quoi, d'un ancien appartement. Je récupère les appartements pour en faire des volumes pour nos enfants dans les écoles, même si à un moment on a entendu, je ne parle pas de vous, qu'on n'était pas prêt, qu'il n'y aurait pas suffisamment de place, etc. Oui, bah je continue à faire les travaux et je prépare des classes au cas où on augmentera pour qu'on puisse avoir de l'espace. Sur les crèches, c'est la même chose. Ces travaux sont destinés à augmenter les volumes de la crèche. Le sujet est là. Très bien et donc les réseaux d'eau dont vous parlez, etc., tout s'est purgé et les travaux seront terminés. Je ne vais pas m'amuser à vous dire, oui, on va faire des travaux pendant que les enfants sont là. Oui bien sûr. On y a réfléchi. Et les travaux seront terminés au moment de l'été lorsqu'il y aura une diminution de la capacité de la crèche. On sait qu'à certaines périodes à l'été, il y a beaucoup moins d'enfants et donc c'est à cette période-là évidemment que nous ferons les travaux sur cet élément-là. Et sur l'eau, je vous ai répondu, les travaux sont faits. Voilà. Monsieur CUADRADO, je pense sur le même sujet. »

**Mr CUADRADO :** « Simplement, juste une précision. Sur la délibération, vous avez répondu à la question. Simplement pour que les choses soient claires puisque vous allez voter l'investissement qui devait être fait en 2022 de ces travaux donc finalement seront faits en 2023, ce que l'on doit bien comprendre, c'est que ça va mettre plus d'un an pour faire des travaux qui auraient dû être faits très rapidement. C'est tout. Plus d'un an. C'est tout. »

**Mr le Maire :** « Très bien, bah c'est tout. Mais ce n'est pas le sujet de la délibération. Ce n'est pas le sujet. Si on veut faire des travaux dans une crèche. »

**Mr CUADRADO :** « C'est le sujet Monsieur le Maire, le délégué, il intervient où ? Il intervient bien dans la crèche Anne Franck et là on parle bien du délégué sur la crèche Anne Franck donc on est dans le sujet. Arrêtez d'épiloguer, vous faites énormément de digressions qui n'ont rien à voir avec les sujets. Nous on est sur le sujet de fond. Il y a aujourd'hui au-dessus de la crèche un espace qui est dans un état qui est inacceptable. Vous avez prévu des travaux et c'est très bien, on vous en félicite Monsieur le Maire. Ce que l'on regrette, c'est qu'au bout d'un an, ces travaux ne sont toujours pas réalisés. C'est comme le centre culturel Thierry Le Luron détruit en 2017. Donc on est dans le fond. C'est votre gestion, Monsieur le Maire, c'est tout. Personne ne s'énerve. On démontre juste que votre gestion est calamiteuse, vous promettez, vous ne réalisez pas. Voilà, merci Monsieur le Maire et on s'abstiendra sur cette délibération. »

**Mr RONDEPIERRE :** « J'invite tous les élus à regarder les photos. »

**Mr le Maire :** « Vous n'avez pas la parole. Attendez. Ce n'est pas curieux. Écoutez le Professeur RONDEPIERRE et le Professeur CUADRADO, surtout obéissez-leur. Je vous donne la parole. »

**Mr RONDEPIERRE :** « C'est incroyable cette manie de s'agacer chez vous dès que quelque chose ne va pas. »

**Mr le Maire :** « vous racontez n'importe quoi. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Qui crie ? Qui est en train de crier ? Encore une fois, c'est de la forme et pas du fond. Et c'est regrettable et pas à la hauteur de la fonction que vous êtes censé incarner. »

**Mr le Maire :** « Didier GERVAIS. »

**Mr GERVAIS :** « Non, mais à chaque fois sur les travaux, c'est bon. Si tu veux, je n'ai peur de personne. Qu'ils viennent. Je n'ai pas besoin de menaces de ce genre-là. S'il y a des personnes qui viennent, je leur parlerai. Tu me les envois. Déjà je n'ai pas fini ma phrase. Une phrase, c'est bien quand c'est complet. Et puis après les travaux, tu ne fais jamais de travaux. J'en fais tous les jours, des nuits, il y a très souvent des décalages, des réalisations compliquées tout ça. Mais

*si tu veux, les travaux, ce n'est pas toujours un long fleuve tranquille, surtout dans la période actuelle. Il y a plein de délais techniques. Je n'ai pas dit que ce n'est pas grave, mais en tous cas, que les actions sont prises. »*

**Mr le Maire :** « *Vous allez arrêter de donner des leçons à tout le monde. Simplement, je suis en permanence sur tous les sujets et j'ai des adjoints qui interviennent. Il y a des conseillers municipaux délégués. Les adjoints interviennent. Quand vous jouez au tennis et qu'il y a des lampes nouvelles, vous ne venez pas dire, c'est génial. »*

**Mr RONDEPIERRE :** « *J'ai appelé Monsieur GERVAIS à ce sujet, il peut témoigner, pour donner l'alerte. »*

**Mr le Maire :** « *C'est parfait si vous félicitez l'un. »*

**Mr RONDEPIERRE :** « *Suite à un engagement qui avait été pris et qui n'avait pas été tenu jusque-là. »*

**Mr le Maire :** « *C'est parfait. Vous essayez de sous-entendre que l'on met en danger les Raincéens. Ce n'est pas correct, c'est tout. Ça reste vous. Mais je ne m'agace pas. Quand vous sortez du Conseil, vous ne croyez pas que vous êtes là en train de dire, bon c'est bon, on l'a énervé, on ne l'a pas énervé. On sait que c'est votre plaisir, qu'est-ce que vous voulez ? Moi, mon plaisir, c'est de faire des résultats. Monsieur CUADRADO, arrêtez, vous êtes dans le même truc. Bon. Qu'est-ce que ça a comme rapport avec le sujet ? Rien. Mais allez-y, vous imaginez-vous en Président une réunion, ce serait incroyable, mais incroyable. Vous n'avez pas la parole. La parole est à Monsieur PEREIRA. Bon, écoutez c'est bon, ressortez de la maternelle et ça ira. Allez. Monsieur PEREIRA. »*

**Mr PEREIRA :** « *Merci. Alors j'étais présent encore une fois à cette commission où Madame GUENOUX présentait cette délibération. Vous n'allez pas me croire, mais aucun élément ne nous a été donné et communiqué malgré mes demandes et mes questions. J'ai même demandé et parce que vous pris ça à la légère, mais moi, ce qui m'inquiète, je m'abstiendrai et sur le fond et sur la forme parce que sur la forme, encore une fois Madame GUENOUX aurait dû répondre à mes questions, elle était en incapacité de le faire. Sur le fond, ce qui me dérange, c'est vraiment le traitement qui est fait à ces collaborateurs qui travaillent pour People & Baby maintenant. Je ne suis pas certain qu'ils aient une grande visibilité sur ce qui va advenir de leur situation et il me semble au regard des interventions de Madame GUENOUX lors de la commission que le personnel n'est pas au courant de comment ils vont être traités dans les prochains mois et prochaines années. Voilà, donc le groupe Partageons demain s'abstiendra. »*

**Mr le Maire :** « *C'est dans la loi, Monsieur PEREIRA, le décret de 2019, non, mais attendez, laissez-moi répondre parce que là vraiment, on passe un temps dingue par cette méconnaissance. Ce n'est pas parce que vous êtes dans l'opposition. C'est dans la loi, il y a un décret de 2019 qui a précisé les choses et qui fait qu'on est sur du personnel détaché auprès de, ce personnel a l'assurance d'être repris quelque soit le déléguétaire de service public. Enfin, voilà et si par malheur il y avait des difficultés, évidemment il y a une discussion avec moi-même, mais surtout avec les services. Je peux vous dire. Il y a eu un vote du personnel. Ces personnels-là qui sont effectivement détachés ont le pouvoir de voter pour la collectivité, pour leurs représentants syndicaux. Je crois que toutes sont venues voter. Il me semble que si elles étaient mécontentes, si elles avaient un petit doute, peut-être qu'elles ne seraient pas venues. En tous cas, elles se seraient déjà épanchées sur le sujet. Franchement, voilà quoi. Le Noël des enfants de ces personnes évidemment on y pense, comme les autres. Et quand on fera une soirée du personnel ou quelque chose comme ça, évidemment, elles ne sont jamais oubliées.*

*Lorsque l'on fait distribuer les paniers de la MAP que vous connaissez bien et que je connais bien, avoir des produits naturels pour les personnels, ces personnels ne sont pas oubliés. Donc comme à l'accoutumée, vous essayez de glisser un sous-entendu qui va faire que vous n'êtes pas certains que ces personnels soient respectés dans le futur. Enfin, les bras m'en tombent. Et je trouve qu'il faudra vraiment qu'à chaque fois, vous puissiez travailler ces questions-là, surtout quand elles relèvent de la loi. Et on est toujours obligé de vous répondre sur ces sujets qui sont normalement de la connaissance de fait d'un élu municipal qu'il soit de la majorité ou de l'opposition. Voilà. »*

**Mr PEREIRA :** « *Mon point était que comme on n'a pas eu les réponses à nos questions, ce qui relève de la loi également, que les élus de l'opposition soient informés, et que Madame GUENOUX ne m'a apporté aucune réponse qui pourrait me rassurer sur ce point. Merci. »*

**Mr le Maire :** « *Mais Madame GUENOUX a apporté des réponses et donc Didier GERVAIS voulait prendre la parole. »*

**Mr GERVAIS** : « Juste un truc, je suis assez étonné David d'un truc, c'est sur la commission à laquelle tu étais, j'ai l'impression que tu n'as eu aucune réponse sur rien, venant de Marie-Thérèse par exemple et de Fabienne. Je suis un peu étonné par exemple que Marie-Thérèse était en incapacité de te répondre sur rien avec son niveau de connaissance du scolaire. »

**Mr PEREIRA** : « Effectivement elle a répondu partiellement à certaines questions, elle a été dans l'incapacité de documenter mes questions ni elle ni Madame CORDONNIER. C'est-à-dire que Monsieur le Maire, dans ce CM du 10 octobre, m'a chargé de faire des comptes-rendus, j'ai dit OK si j'avais les informations et que je pouvais documenter ces comptes-rendus. Il m'a été refusé de m'envoyer ne serait-ce que les délibérations, les projets de délibérations, ce qui est encore une fois au regard de la loi, une obligation pour les conseillers municipaux. Encore une fois, Marie-Thérèse CORDONNIER a répondu à mes questions, ce qui n'était pas le cas de Madame GUENOUX je reconnais, mais aucune de ces personnes n'a pu documenter les réponses qu'elle me fournissait. Merci. »

**Mr GERVAIS** : « Dont acte, je suis étonné. La documentation OK, après si les sujets sont abordés, je pense qu'il y a eu pas mal de points d'apportés. Et sur le transfert de personnel, chaque loi, chaque domaine, le public, le privé a ses conventions, mais c'est vrai que les réglementations sur le transfert de personnel, notamment dans toutes les activités de service public, sont quand même très cadrées. »

**Mr PEREIRA** : « Je pense qu'on se méprend sur mon sujet. Mon sujet c'est est-ce que les employés de People & Baby sont au courant des démarches et des délais ? Encore une fois, j'ai été contacté par des gens qui ne savaient pas comment ils allaient finir. Bien sûr qu'ils n'ont pas peur pour leur emploi, bien sûr qu'ils vont être repris par la Mairie, mais encore une fois, c'est bien beau d'être repris à la Mairie, si à la fin, elles ne font pas un métier dans les conditions qu'elles souhaitent, si c'est une autre DSP qui est fournie à un autre prestataire avec lequel ça se passe mal, elles ont besoin. Encore une fois, c'est trop simple de dire, ils sont assurés d'avoir un job. Ouais, ce n'est pas si simple. Il y a le cadre, il y a comment on travaille, comment le management est fait et ces garanties-là ne sont pas fournies à ces collaborateurs. Je suis désolé de le dire, c'est un fait. »

**Mr le Maire** : « Vous savez, là on est plusieurs. Tout est cadré. Et donc vous croyez qu'on va laisser un employé municipal comme ça, en perdition franchement. Quand on dit quelque chose, vous êtes toujours en train de remettre en question les sujets. Là franchement quand ça touche à l'humain, c'est vraiment très important. Voilà. C'est tout. Bon, écoutez, c'est comme ça. Ça fait partie, on cochera le décret 2019 et on vous l'expliquera, on vous le redonnera, je ne sais pas. On vous donnera tous les éléments et vous serez rassurés, mais je pense que vous ne le serez pas parce que vous allez aller voir du personnel en direct, vous allez interroger, vous allez discuter et puis vous allez prendre au détour une petite phrase. Vous allez dire, ah on m'a dit ça. C'est comme ça que ça va se passer. On le sait très bien. Alors c'est l'avenant de prolongation au contrat de délégation de service public de la petite enfance. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Toute l'opposition s'abstient, merci. Moi, j'aurais été dans l'opposition, j'aurais posé des questions sur la date, mais bon, c'est comme ça. »

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

**VU** le Budget communal ;

**VU** l'article L 2194-1 du Code la Commande Publique ;

**VU** l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles d'exécution des contrats publics ;

**CONSIDÉRANT** le contrat n°2017-028/DSP-000000 notifié le 15 décembre 2017, pour une durée de cinq ans couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022 et les décisions y afférents ;

**CONSIDÉRANT** les décisions n°21-123 et 21-129 notamment pour prolonger la durée du contrat jusqu'au 14 mars 2023 en raison de la crise sanitaire ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission « Vie municipale » du 26 novembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation au Contrat de délégation de service public par affermage, relatif à la gestion de trois multi-accueils de la petite enfance : « Anne Frank », « Bueno Richard » et « L'Ile aux Enfants », annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : INSCRIRE la dépense au budget primitif.

ARTICLE 3 : AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure d'un nouveau marché pour la gestion des sites multi-accueils et de la petite enfance et à en préciser son mode de gestion.

ARTICLE 4 : SAISIR la CCSPL pour toute la procédure portant sur le mode de gestion des sites multi-accueils de la petite enfance.

2022.12.92 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA RÉHABILITATION DU CLOCHER DU TEMPLE PROTESTANT PATRIMOINE BÂTI AU RAINCY

**Mr le Maire** : « Finances, toujours, attribution de subvention exceptionnelle pour la réhabilitation du clocher du temple du Raincy. La communauté protestante, vous la savez, exerce au temple du Raincy.

C'est un édifice qui date des années 1899 et qui fait partie de notre patrimoine. Ce n'est pas la propriété de la Ville, mais évidemment la communauté protestante, vous la savez, on leur doit beaucoup, on leur doit énormément. On n'aurait pas cet hôtel de ville si la communauté protestante n'avait pas donné le terrain et n'avait pas participé. Et on n'aurait pas bien d'autres sujets d'intérêts communaux et sur lesquels aujourd'hui nous œuvrons et nous avons du sport. On leur doit beaucoup. Mais voilà, les subsides de la Ville ne sont pas extensibles à loisir. Vous l'avez vu, il y a eu des travaux qui ont été engagés et c'est à l'occasion des travaux que l'architecte s'est aperçu et a prévenu évidemment le Conseil presbytéral des protestants du Raincy et le pasteur qu'il y avait une vraie difficulté complémentaire avec des questions sur la structure bois du clocher, sur les tuiles et sur d'autres éléments d'équilibre du clocher. Et donc les travaux sont estimés à 82 000 €, ce qui est une somme extrêmement importante et donc après avoir vu le Conseil presbytéral et le pasteur, ils m'ont confirmé qu'ils avaient déjà sollicité les fonds propres de la paroisse, la Région Île-de-France. Vous savez que la Région a classé ce bâtiment comme remarquable au titre de la Région. La Fondation du patrimoine et les paroissiens. Donc le pasteur s'est lui-même évidemment déplacé à plusieurs reprises, nous avons échangé sur place et donc il me paraissait important que nous puissions proposer à notre assemblée une aide complémentaire aux protestants du Raincy à hauteur de 25 000 €. Donc c'est assez simple, évidemment regrettable que l'on soit comme ça par morceaux, mais on le sait, les structures cultuelles sont souvent génératrices de travaux, surtout quand elles commencent à avoir un certain âge et aujourd'hui, quand on a 123 ans, peut-être 124 ans, forcément il y a différents éléments. Je vous remercie évidemment le sérieux de la paroisse et du Conseil presbytéral des protestants parce que vous le savez, ils sont une franchise et surtout ils mettent les choses sur la table et ils disent les choses et sans contour, sans aller au-delà même du sujet qu'ils évoquent. Donc voilà, c'est important encore une fois que nous puissions échanger. Et puis l'autre élément, c'est bien que le temple participe aussi, et je me tourne vers Annie SONRIER qui est l'adjointe en charge globalement de la culture. Il y a beaucoup d'éléments culturels. Le concert de la dernière fois avec en particulier un groupe instrumental de grande qualité avec clavecin, mais aussi le chœur du conservatoire. On en a la chair de poule tellement on baigne dans une satisfaction de voir l'exercice culturel au plus haut niveau et au Raincy et c'est aussi bien grâce en particulier à Madame HEAR que je cite puisque vous le savez, Madame HEAR était ma prof de piano, mais au-delà de ça, elle a œuvré pendant de nombreuses années et elle continue à œuvrer et elle œuvre à sa façon pour qu'il y ait une grande continuité de la culture au sein même du temple et dans la relation avec la Ville, même si on connaît le caractère de Madame HEAR qui est trempé aussi, mais elle sait où elle va et elle y va pour les autres et pour la communauté protestante, mais aussi pour l'ensemble des Raincéens. Voilà ce que je voulais vous dire pour vous expliquer cette délibération. Qui souhaite prendre la parole ? Oui Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA** : « Je vais essayer de faire vite. J'ai juste une question. On votera pour bien évidemment pour le principe de préserver le patrimoine architectural de la Ville, indépendamment de la notion de communauté. Mais j'ai une question. On a voté il y a quelques mois une délibération similaire pour l'église Notre Dame du Raincy où cette subvention était d'un montant maximum, c'est-à-dire qu'elle devait être compensée, elle serait minimisée. Je voulais juste savoir s'il y avait une raison pour laquelle on n'avait pas fait le même traitement tout simplement. »

**Mr le Maire** : « Parce qu'on est dans l'urgence. Mais en fait, ce que l'on souhaite, c'est effectivement pouvoir trouver aussi des sponsors pour pouvoir aller au-delà. Merci de votre question. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions. Qui est pour cette délibération en faveur de la rénovation du clocher du temple du Raincy ? Merci unanimité. Je vous remercie. »

VU la Loi n°1114 du 25 décembre 1942 portant modification de la Loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière présentée par l'association cultuelle de l'Église protestante unie du Raincy et des environs.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 25 000 € à l'association cultuelle de l'Église protestante unie du Raincy et des environs pour contribuer aux travaux de restauration du clocher du temple protestant du Raincy.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de subvention d'investissement.

ARTICLE 3 : DIRE que ces crédits seront prélevés au Budget 2022 et suivants.

#### 2022.12.93 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION ENTRAIDE RENCONTRE POUR UNE ACTION COORDONNÉE

**Mr le Maire** : « Nous avons des délibérations en direction des associations et comme ça avait été souligné par Didier GERVAIS en particulier, on va pour l'année prochaine relancer toutes les associations, Annie SONRIER et évidemment aussi tout cela, Chantal RATEAU pour la partie sociale en particulier pour que l'on puisse faire en sorte qu'on ait une délibération avec toutes les subventions. Mais effectivement la vie aidant, ça ne va pas toujours dans le sens de cette organisation. Voilà. Il vous est proposé pour cette délibération d'apporter une subvention de 2 000 € à l'ERAC. Vous savez que l'ERAC est une création, en particulier de Philippe MULLER, le papa de mon ancienne adjointe à la culture qui est décédé depuis. Philippe MULLER avait souhaité avoir une spécificité raincéenne en mettant en place cette action coordonnée pour l'entraide et donc en créant l'ERAC. Cette banque alimentaire a besoin de nous, nous avons subventionné une partie du nouveau véhicule qui permet aux personnes en particulier âgées qui se donnent vraiment beaucoup à transporter plus agréablement possible ces tonnes et ces tonnes de marchandises qui desservent quelques Raincénens aussi, mais pas que les Raincénens. Vous avez dans la délibération le nombre de familles raincéennes qui sont concernées. C'est un total de 59 familles raincéennes qui ont été orientées par le CCAS pour bénéficier d'un accompagnement complémentaire pour se nourrir. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA** : « Je ne vais en faire qu'une pour les trois pour le coup. On va voter bien sûr pour ces subventions. Mais encore une fois, je suis désolé de revenir sur la forme, mais il me semble qu'au dernier CM, Monsieur GERVAIS nous avait dit qu'il n'y aurait plus de subventions à traiter. Je suis étonné d'en revoir trois à l'ordre du jour, mais c'était pour être certain. »

**Mr GERVAIS** : « Moi j'ai parlé au niveau sportif et là ce sont des associations qui sont rattachées au mode culturel donc avec Annie et ce que l'on a fait, c'est que l'on s'est mis d'accord sur le fait qu'on fasse la même démarche l'année

*prochaine pour tout le monde. Et comme ça on pourra passer l'ensemble de toutes les associations sur un ou deux conseils maximum au niveau du printemps. Mais donc il n'y a plus de subventions au niveau sportif. »*

**Mr PEREIRA :** « Je dis que c'est une bonne chose parce que comme vous dites que l'on félicite rarement, je félicite cette démarche qui me semble plutôt pertinente. »

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup. Ces remerciements vont bien sûr droit au cœur de Didier GERVAIS. Alors ERAC, qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Budget Communal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de l'action de l'ERAC pour venir en aide à des personnes en difficulté ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission « Fête et cérémonie, devoir de mémoire, suivi du pôle culturel, Culture » du 25 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ACCORDER une subvention à l'ERAC de 2 000 €.

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense sera imputée au budget 2022.

#### 2022.10.94 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES 400 ZOOMS

**Mr le Maire :** « Subvention de l'association les 400 Zooms. Vous connaissez cette belle association de théâtre qui sait autant que de besoin participer à beaucoup d'activités municipales, qui a aussi sa programmation et donc nous avons plusieurs spectacles qui ont été dispensés par cette association. Vous connaissez certainement une partie des acteurs bénévoles et sous la houlette de Madame TURIER. Je dois dire que l'on est ravi de les avoir au Raincy et qu'ils puissent poursuivre. Vous avez vu qu'étaient indiquées les pièces en particulier qui sont en cours comme Les Pas Perdus de Denise BONAL et Les Trois Femmes de Catherine ANNE. Voilà, est-ce qu'il y a des questions ? Pas des questions. Je vous propose d'approuver cette délibération. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Budget Communal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de promouvoir le spectacle vivant dans les activités culturelles au Raincy ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission « Fête et cérémonie, devoir de mémoire, suivi du pôle culturel, Culture » du 25 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ACCORDER une subvention à l'association les 400 Zooms de 1 500 €.

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense sera imputée au budget 2023.

#### 2022.12.95 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES AMIS DE NOTRE DAME DU RAINCY

**Mr le Maire :** « Subvention exceptionnelle à l'association les Amis de Notre Dame du Raincy. C'est une association qui vient d'être créée pour les circonstances, mais qui souhaite évidemment durer. Vous le savez, l'église Notre Dame de

*la Consolation a fêté ses 100 ans en 2022, en avril, pour la pose de la première pierre et les 100 ans de la consécration de cette église se fêteront en juin 2023. Donc toute une année, nous aurons des festivités. Quand on dit festivités, c'est plutôt culturel. Je trouve qu'il y a un bel engouement. La Ville a participé et notamment Annie SONRIER et Jocelyn PAIGNON à cette programmation des 100 ans de l'église dont la construction, comme c'est indiqué dans la délibération, s'est achevée en juin 1923. Donc l'association propose un programme assez nourri avec un concert avec l'orchestre national d'Île-de-France, ce n'est pas rien, une visite de la ville du Havre inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, plus grande réussite de la reconstruction d'après-guerre, en quelque sorte le chef-d'œuvre d'Auguste PERRET après notre église de la Consolation, mais dont il s'est inspiré fortement. Édouard PHILIPPE me le disait encore l'autre jour ? il m'a repromis à nouveau, je dis bien repromis qu'il viendrait. On sera ravi évidemment de l'accueillir. Une fête autour du centenaire de l'église, un concert avec un orchestre impromptu, des visites guidées de l'église, notamment à l'occasion des journées du patrimoine et un concert de chambre avec un Brass Band.*

*Donc il est proposé d'accorder à cette nouvelle association 10 000 € pour qu'elle puisse engager les fonds. Évidemment, ces 10 000 € ne viendront pas couvrir l'ensemble des festivités. Tous les acteurs et notamment en relation avec l'église viendront compléter tout cela pour que ces festivités soient une réussite. Voilà et je souhaite remercier particulièrement Monsieur le Curé, mais Dominique BENOIT en particulier parce qu'elle est extrêmement active sur ce sujet tant qu'elle peut et elle peut beaucoup puisqu'elle pilote ce sujet pour cette association sans en être la Présidente. Voilà, s'il n'y a pas d'informations, peut-être que je répondrai à des informations complémentaires si vous en souhaitez. Ce n'est pas le cas, on a été assez complet. Qui est pour cette délibération ? Je vois unanimité. Je vous en remercie. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner cette association dans le cadre des festivités autour du centenaire de l'église « Notre dame du Raincy » ;

**CONSIDÉRANT** le programme des manifestations proposé par l'association pour la promotion du patrimoine bâti ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission « Fête et cérémonie, devoir de mémoire, suivi du pôle culturel, Culture » du 25 novembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ACCORDER une subvention exceptionnelle à l'Association des amis de Notre-Dame du Raincy de 10000€.

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense sera imputée au budget 2022.

#### 2022.12.96 – APPROBATION AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE VEILLE FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

**Mr le Maire :** « On passe à l'urbanisme. C'est l'avenant n° 2 à la convention de veille foncière conclue entre la Ville et l'EPFIF. Vous la savez, nous avions et j'avais souhaité que nous puissions avoir une convention avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France qui participe notamment à la mise en place et au financement pour une part non négligeable, mais surtout au portage de certaines opérations en lien avec des logements. Il y en a très peu sur Le Raincy qui a été réalisé, mais toutes celles qui sont réalisées, vous les connaissez puisqu'elles font l'objet de délibérations à chaque fois que nous vous les proposons. Mais l'EPFIF s'est inscrit également dans une logique qui vise à la réduction de l'artificialisation et la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de carbone et la valorisation des déchets de chantier. La Ville du Raincy souscrit pleinement à ces objectifs et j'espère que là tout le monde pourra y souscrire, aussi bien quantitativement que qualitativement, tout en contribuant à la création de logements, la lutte contre l'habitat indigne, la relance économique et la transition écologique. Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération qui vise à ce que nous puissions avoir une continuité dans la collaboration avec l'EPFIF. Et sur la question du Zéro artificialisation nette, le fameux ZAN, c'est un sujet extrêmement important.

*Le gouvernement a fait ce choix qui était extrêmement ambitieux de faire que les sols soient moins artificialisés à la fois sur la partie économique, mais si on veut développer l'industrie, il faut évidemment qu'il puisse y avoir des évolutions législatives et au Sénat, et bien des textes sont en discussion pour que certains axes, vous le savez je suis très attaché à l'axe Seine et au report modal vers le fleuve pour que nous puissions transporter plus de marchandises. C'est un élément qui va nous permettre de concourir lorsque l'axe est national, à ce que le Zéro artificialisation nette ne s'applique pas. Pour une ville, c'est un sujet extrêmement important parce qu'il fait toujours recourir au fait qu'il puisse y avoir toujours autant de pleine terre et c'est un des éléments sur lequel et bien se bat l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et donc nous aurons à cœur d'insister avec l'EPFIF, comme nous l'avons déjà fait, sur la biodiversité, sur des outils qui nous permettront, non pas de contourner, mais d'appliquer le Zéro artificialisation nette et de faire que les terres arables soient encore plus nombreuses dans notre pays. Voilà, mais le sujet le plus important, c'est vraiment d'assurer la continuité avec l'EPFIF qui est un outil évidemment important. Monsieur CUADRADO. »*

**Mr CUADRADO :** « Oui Monsieur le Maire, nous, sur cette délibération, on va s'abstenir parce qu'il s'agit d'un avenant à une convention. Il ne me semble pas qu'on ait la convention ou peut-être que vous pouvez nous éclairer sur cette convention. Effectivement, l'EPFIF fait du portage foncier, que ce soit d'ailleurs pour les logements ou pour des projets économiques, donc il n'y a pas de sujet. On est tout à fait d'accord sur le fait qu'il ne faut pas artificialiser ou autre, ça c'est sûr. En vrai, les vraies discussions se portent dans le cadre du SDRIF, du schéma directeur de l'Île-de-France, actuellement, et c'est vraiment dans ce cadre-là qu'il faut arriver à imposer les choses sur le ZAN. Cet avenant vient de manière réglementaire finalement donc ce n'est pas ça qui va changer la phase du monde sur l'artificialisation des sols. Par contre, le SDRIF actuellement en discussion, je pense que vous avez dû être sollicité par la Région et d'ailleurs si vous nous permettiez de nous transcrire peut-être les recommandations que vous-même, vous avez faites pour votre commune, on en serait très satisfait. Merci. »

**Mr le Maire :** « Merci, on le fera. Mais je pense que c'est vrai le SDRIF est un élément majeur, mais il faut qu'à tous les niveaux, au niveau communal, on ait géré la Ville du Raincy, il faut qu'on ait pris conscience de cela et donc c'est important qu'on puisse aussi le faire, même si c'est de droit. Monsieur RONDEPIERRE. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Oui merci. Une question pour prolonger la réflexion de mon collègue Nicolas CUADRADO. Soutenir une offre de logements diversifiée, ainsi qu'il est écrit dans la délibération, ce n'est pas précisé, alors peut-être que c'est effectivement dans la convention en question. Est-ce que l'on doit s'attendre encore à avoir du PLAI, du PLS, est-ce qu'il de rénovation du bâti ancien, est-ce qu'on a des nouvelles ou on a des pistes sur ce qu'il va advenir par exemple de l'ancien commissariat ou l'ancienne Poste s'il vous plaît. »

**Mr le Maire :** « C'est éprouvant, enfin ça ne m'éprouve pas parce que j'ai l'habitude, mais on peut poser des questions qui sont hors sujet et on va toujours poser des questions hors sujet ce que vous faites. Mais je suis prêt à répondre à toutes vos questions. Si c'est complètement hors sujet. Me demander ce que va devenir le commissariat de police, me demander ce que va devenir la Poste. J'en ai parlé aux réunions de quartier, j'en ai parlé partout. Ce n'est pas le sujet de la délibération. Je suis quand même désolé. Et maintenant je vais répondre à votre question, celle qui importe sur les logements. Les bras m'en tombent. La loi SRU a évolué, Monsieur, elle a évolué. La loi SRU, vous savez que quand on n'a pas les 25 % de logements aidés ou conventionnés, on dit répondre à des demandes de l'État. Mon prédécesseur n'avait fait que du PLS. Je rappelle simplement que si on ne fait rien, c'est le Préfet qui va décider de toutes les constructions sociales sur cette Ville, ce que je ne veux pas. Ce que je veux, c'est que les choses soient maîtrisées et donc quand vous voulez mettre en avant du PLAI, du PLU ou du PLS, référez-vous à la loi et lorsque les villes ont des carences sur des pourcentages pour l'un, l'autre ou la troisième catégorie, et bien elle doit rééquilibrer, mais ce n'est pas écrit comme ça. L'objectif est que chaque année, lorsque l'on fait du logement aidé, on doit répondre aux injonctions de l'État. Écoutez, je le sais. Non. C'est permanent. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Vous dites parce que sinon le Préfet va décider en toutes circonstances, etc. C'est quand même un petit peu ce qui est arrivé quand vous avez perdu votre droit de préemption. Mais ne dites pas c'est chiant, c'est extrêmement discourtois enfin, restez poli. »

**Mr le Maire :** « Ce n'est pas discourtois d'être à côté de la plaque en permanence. Écoutez, arrêtez, vous n'allez pas donner des leçons. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Quand vous dites, c'est chiant en plein Conseil. Bref, peu importe. Restons sur le fond, pas sur la forme. »

**Mr le Maire** : « Maintenant, tout le monde est là, je ne répondrai plus à vos questions jusqu'à la fin du Conseil. Voilà. Donc c'est terminé. Vous remettez en question ce que je dis, je dis encore une fois et ce sera la fin, nous avons une obligation, c'est de répondre au fait que l'État fixe les pourcentages de PLAI, de PLU, et de PLS. C'est comme ça. Si vous me dites que ce n'est pas la loi, et bien écoutez, on va regarder. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Ce que je vous dis, c'est qu'il n'est pas impossible d'engager des discussions, pas un bras de fer, mais des discussions et d'essayer d'obtenir autre chose. Votre prédécesseur y était parvenu. Désolé de vous le dire. Je sais que ça vous agace. »

**Mr le Maire** : « Ce n'est pas le débat, il n'y était pas arrivé pour une bonne et simple raison, c'est que quand je suis devenu Maire, une semaine avant, le Préfet avait préempté vous le savez très bien, allée du télégraphe. Et le Préfet a dit, il y aura 48 logements. Bah oui, attendez, je suis peut-être discourtois, mais il faut peut-être écouter ce que je vous dis. Ah bah oui, évidemment. Mon prédécesseur avait réussi, mais tout le monde le sait très bien, ça avait été préempté, il y a eu une obligation du Préfet. Pourquoi ? Parce qu'il ne faisait pas cela, il ne mettait pas en place en fait ce qui avait été demandé par la loi et par le Préfet. Enfin, c'est simple. Il ne faut pas raconter n'importe quoi à tout le monde, c'est tout. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Je vous invite à respecter cet adage. »

**Mr le Maire** : « Je suis en permanence avec le Préfet et vous voyez, j'ai encore deux rendez-vous au mois de janvier avec lui et on sera sur ces sujets et on bataille. Ça évidemment, vous n'allez pas parler de ça. On bataille sur la taille des logements évidemment, en fonction de la typologie, etc. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Vous bataillez tant et si bien que l'on a une multiplication de PLAI, c'est-à-dire des logements très sociaux qui ne correspondent pas à l'histoire et à la sociologie du Raincy. »

**Mr le Maire** : « Vous ne voulez vraiment pas écouter ce que je vous dis. Je vous ai expliqué, je pourrai même vous donner les pourcentages, mais ce n'est pas grave. On continue à répéter inlassablement toujours les mêmes choses parce qu'on veut faire peur aux gens, on veut dire aux gens, ah vous savez, GENESTIER, il est là pour faire que du logement social, bah oui évidemment, évidemment que non. Il faut équilibrer cette Ville et je l'équilibre et quand on voit ce que disent les gens, évidemment ils ont compris. Après vous arrivez à faire peur à certains, évidemment, mais c'est une petite bande. Je ne sais pas comment vous arrivez à les convaincre, mais ils sont peut-être des intérêts les uns les autres. C'est comme ça. Mais il faut comprendre que quand on veut critiquer en permanence, on critique aussi la Ville et c'est l'image de cette Ville. Et vous n'avez de cesse de rappeler des éléments négatifs. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Une perquisition dans le bureau du Maire, ça ne fait pas du bien à l'image de la Ville, permettez-moi de vous le dire. »

**Mr le Maire** : « Alors est-ce que vous pourriez le répéter s'il vous plaît dix fois ? Dites-le. Si comme ça, ça vous fera plaisir et puis... Répétez, perquisition dans le bureau du Maire. Vous voulez que je le fasse. Perquisition dans le bureau du Maire, perquisition dans le bureau du Maire, vous voulez ça. Alors, allez-y, faites-le. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Et dans votre domicile. »

**Mr le Maire** : « Comment ? Répétez ce que vous venez de dire. Répétez-le avec le micro ouvert. Si, avec le micro ouvert parce que là, c'est important, je peux vous dire, parce que ce sera au procès-verbal. »

**Mr CUADRADO** : « Qu'est-ce que vous allez faire ? Vous allez écrire ensuite, dire diffamation, etc. Il a reporté des propos de la presse, Monsieur le Maire. Donc si vous avez un problème, vous déposez plainte contre la presse, Monsieur le Maire. Est-ce qu'on peut avancer sur le CM, plutôt que vous tergiversez sur des sujets qui n'en sont pas ? Mais personne ne bloque. Le Maire parle pendant 20 minutes sur des délibérations qu'on a, qu'on peut lire et on perd du temps et il ne répond pas à nos questions. La réalité c'est ça, Monsieur, il ne répond pas à nos questions. C'est ça le

*problème. Donc on parlait de la loi SRU, l'EPFIF c'est quoi ? C'est un organisme que visiblement vous ne connaissez pas qui fait du portage foncier. »*

**Mr le Maire :** « Vous donnez des leçons Monsieur CUADRADO aux élus. »

**Mr CUADRADO :** « Je donne des leçons à qui je veux Monsieur le Maire, comme vous. Bah oui, Monsieur le Maire, on a le droit de donner des leçons à qui on veut, comme vous, vous le faites depuis le début du Conseil. Monsieur le Maire du Raincy passe son temps à donner des leçons et il refuse d'en recevoir des autres. Vous avez vu, c'est chiant. Et bien voilà Monsieur le Maire, on fait comme vous. Sujet suivant, on vote ou pas. Faites ce que vous voulez, vous nous faites juste perdre du temps. »

**Mr le Maire :** « Suspension de séance. »

**La séance est reprise.**

**Mr le Maire :** « Est-ce que Monsieur PEREIRA est là ? Gilbert MINELLI ? On va pouvoir reprendre. Oui Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA :** « Merci. Même si je félicite et vous voyez, je félicite deux fois pendant ce CM la majorité, de la prise en considération de ces sujets forts qui sont la réduction de l'artificialisation, la biodiversité, etc. Vous savez que c'est un sujet qui me passionne énormément. Cependant, je vais encore une fois m'abstenir pour la forme parce que je pense qu'il aurait pertinent de convoquer une commission pour en parler. Je pense qu'il aurait été pertinent de nous donner la convention complète. Mon abstention, encore une fois, vous pouvez l'infantiliser, la dénigrer ou apporter tous les propos que vous voudrez dénigrants sur mon choix. Même si vous voulez qu'on s'attache au fond, j'aimerais pouvoir m'y attacher si la forme légale de la concertation de vos élus autour de cette table, quels qu'ils soient, était prise en compte. Merci. »

**Mr le Maire :** « Merci, Monsieur. La séance est reprise juste avant que Monsieur PEREIRA ne s'exprime pour qu'effectivement se soit inscrit dans le procès-verbal. Je vous remercie de votre prise de position. Est-ce qu'il y a d'autres prises de position ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote pour cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Et vous, abstention ? Il en est ainsi décidé. »

VU le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,  
VU le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

VU la délibération A15-2-9 du Conseil d'Administration du 8 octobre 2015, portant délégation de l'approbation des conventions et de leurs modifications au Bureau,

VU l'avenant n°1 à la convention conclue avec la commune du Raincy en date du 21 décembre 2021,

VU la délibération N°1322-1-A31 portant avenant n°2 à la convention d'intervention foncière avec la commune du Raincy ;

**CONSIDÉRANT** que l'EPFIF soit poursuivre ses missions pour le compte de la ville de Raincy ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission vie municipale du 26 novembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER l'avenant n°2 à la convention portant sur la veille foncière entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-De France et la ville du Raincy en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite avenant n°2 à la convention d'intervention ainsi que tous les actes en découlant.

**Mr le Maire :** « Ressources humaines. Approbation de la délibération portant sur le régime indemnitaire et la prime exceptionnelle. Le régime indemnitaire, vous le savez, je ne vais peut-être pas vous réexpliquer tout, mais vous savez bien tout ce qu'il s'est passé. Le régime indemnitaire a été pris en compte par l'État pour les collectivités par secteur et par catégorie de personnel. Et donc il s'agit là de pouvoir enrichir la capacité de la Ville à pouvoir verser le régime indemnitaire à l'ensemble des personnels. Vous avez différents éléments dans le cadre d'emploi.

Je pense en particulier aux professeurs qui sont dans notre conservatoire, tous les professeurs d'enseignement artistique et les assistants d'enseignement artistique. Il s'agit également d'enrichir les employés municipaux qui font partie de la police municipale. Cette délibération a pour objet également, on s'est torturé l'esprit depuis plusieurs années, on ne trouvait pas parce que légalement, c'était un peu compliqué, de pouvoir prendre en charge le nettoyage des vêtements, notamment des agents qui sont dans l'obligation de porter des tenues. On pense évidemment d'abord aux services techniques, mais pas que. Et donc les services nous ont trouvé la parade pour que nous puissions verser une prime qui sera de l'ordre, puisqu'elle n'est pas dimensionnée dans la délibération, mais je vous l'indique, de 50 € par agent et par mois pour assurer le nettoyage de leurs vêtements, sur 11 mois évidemment puisque ça ne s'applique qu'aux mois qui sont travaillés. Monsieur RONDEPIERRE. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Oui, simplement pour vous dire du côté de mon groupe qu'on n'est pas contre une prime ou quoi que ce soit d'autre, mais dans la mesure où ça relève de votre gestion et c'est vous qui avez décidé ça et nous on ne peut pas s'exprimer, n'ayant pas les tenants et aboutissants, nous nous abstiendrons, mais nous nous abstiendrons également sur les quatre délibérations des ressources humaines, car encore une fois, ça relève de votre gestion et on n'a pas d'avis à exprimer là-dessus. »

**Mr le Maire :** « Merci, Monsieur. D'autres prises de parole ? Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA :** « Pour gagner un peu de temps, je vais expliquer effectivement le vote de notre groupe pour les quatre délibérations où on va s'abstenir également pour les mêmes raisons évoquées par mon collègue. Ça reste de votre gestion, on est rarement en harmonie sur les directions que vous proposez donc on s'abstient et on vous laisse gérer comme vous le dites si bien, vous êtes le Maire. »

**Mr le Maire :** « Merci, Monsieur. D'autres prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver cette première délibération concernant les ressources humaines, l'approbation de la délibération portant sur le régime indemnitaire et sur une prime exceptionnelle que je viens d'expliquer. C'est la 5.1. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez tous, très bien. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

**CONSIDÉRANT** les lignes directrices de gestion de la ville du Raincy,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Comité Technique,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission « Vie municipale » réunie le 26 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 22 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER le régime indemnitaire et la prime exceptionnelle présentés au tableau annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : DIRE que le régime indemnitaire présenté en annexe de la présente délibération peut être hors RIFSEEP et cumulable avec le RIFSEEP ainsi que la prime exceptionnelle de cinquante euros (50 €) ;

ARTICLE 3 : APPLIQUER le régime indemnitaire et la prime exceptionnelle aux titulaires et aux non titulaires employés par la ville ;

ARTICLE 4 : DIRE que les dépenses inhérentes à cette décision seront imputées au Budget 2022 et suivants.

2022.12.98 – CRÉATION DE POSTES

**Mr le Maire :** « *Création de postes. Vous l'avez vu et vous l'avez compris puisque Monsieur RONDEPIERRE et Monsieur PEREIRA l'ont indiqué, il s'agit d'approuver les créations de postes, d'approuver les suppressions de postes et donc dernière d'approuver la modification du tableau des effectifs. Voilà donc nous vous proposons de créer 13 postes pour l'ensemble des services de la Ville. Nous vous proposons de supprimer 16 postes. Sachant que quand on dit création de postes, évidemment pour tout le monde, c'est la possibilité de pourvoir à ces postes-là et une grande partie sont liés au fait que les évolutions, notamment de certains de nos personnels font qu'il faut pouvoir créer des postes pour qu'ils puissent être positionnés dans le bon grade notamment dans le cadre évidemment d'un avancement de grade. Donc s'il n'y a pas d'autres prises de paroles sur ces trois délibérations, je vous propose sur la création de postes. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

**CONSIDÉRANT** les lignes directrices de gestion de la ville du Raincy,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Comité Technique,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission « Vie municipale » réunie le 26 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : CRÉER les emplois au nombre de treize conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : APPROUVER le recrutement de contractuels le cas échéant ;

ARTICLE 3 : DIRE que les dépenses inhérentes à cette décision seront imputées au Budget 2022 et suivants.

2022.12.99 – SUPPRESSION DE POSTES

**Mr le Maire :** « *Pour les suppressions de postes, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Et vous vous abstenez ? Très bien. Abstention aussi, très bien. On a bien enregistré vos votes. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

**CONSIDÉRANT** les lignes directrices de gestion de la ville du Raincy,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Comité Technique,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission « Vie municipale » réunie le 26 novembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : SUPPRIMER les emplois au nombre de seize conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : MODIFIER le tableau des effectifs afin d'intégrer cette décision ;

ARTICLE 3 : DIRE que les dépenses inhérentes à cette décision seront prises en compte au Budget 2022 et suivants.

#### 2022.12.100 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Mr le Maire :** « *Modification du tableau des effectifs. C'est la résultante des deux premières délibérations. Qui est pour ? Qui est contre ? Elle n'est pas contre Madame RAOULT ? Si je vous dis que je vais loucher, mais bon. Qui s'abstient ? Tout le monde s'abstient. Très bien. Merci, c'est très difficile de suivre. Je vous remercie. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le budget communal,

**CONSIDÉRANT** les lignes directrices de gestion de la ville du Raincy,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Comité Technique,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission « Vie municipale » réunie le 26 novembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 20 VOIX POUR, SOIT A LA MAJORITE DECIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la modification du tableau des effectifs, annexé à la présente délibération et les emplois à pourvoir comme suit pour les fonctions suivantes :

- Assistantes ou assistant de direction (Adjoint Administratif, Adjoint technique, Rédacteur) ;
- Chargés ou Chargées d'accueil polyvalent (Adjoint administratif, Adjoint Technique, Rédacteur) ;
- Conducteur de travaux (Technicien, Ingénieur) ;
- Chargés de mission à l'Administration Générale, au Service Technique, au Service Culture (Attaché principal, Attaché hors classe) ;
- Policiers municipaux ;
- Responsable des Finances (Adjoint administratif principal, Rédacteur) ;
- Responsable Environnement et transition écologique (Attaché) ;
- Manager de centre-ville (Rédacteur, Attaché) ;
- Directeur des Ressources (Attaché, Attaché principal) ;
- Directeur des affaires juridiques, des assemblées et de la commande publique (Attaché, Attaché principal) ;
- Directeur Général Adjoint chargé de la culture et des sports (Attaché principal, Attaché hors classe).

ARTICLE 2 : INSCRIRE au budget les crédits correspondants ;

ARTICLE 3 : AUTORISER l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

#### IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

**Mr le Maire :** « *Nous avons eu des questions, mais mon collaborateur me rappelait qu'il faut trois questions par groupe. Et en fait vous avez posé plein de questions donc je suis prêt à répondre à toutes les questions. Qu'est-ce que vous en pensez ? Vous voulez qu'il y ait plus que trois questions ? Moi ça m'est égal. Vous avez toute liberté. Comment ? Vous*

*connaissez les questions des autres. De la manière dont s'est formulé, c'est très long. Je pense que Monsieur PEREIRA en a posé beaucoup plus. Mais voilà. Bon écoutez, allez-y. On n'est pas avare de cela. Bah Monsieur RONDEPIERRE si vous voulez. On fait dans le sens inverse des aiguilles, ah non dans le sens des aiguilles d'une montre pardon. »*

**Mme RAOULT :** « *De nombreux Raincéens nous ont alertés sur les trottoirs de l'avenue de la Résistance, notamment l'éclairage des passages piétons. Je précise que certains nous ont même adressé des mails et des courriers et qu'ils n'ont pas eu de réponse. Outre la saleté et le caractère très glissant de nos trottoirs, une grande partie des citoyens sont assez inquiets quant à l'éclairage vert des passages piétons qui peut laisser présager que les usagers ont le droit de traverser à tout moment, ce qui n'est évidemment pas le cas. Pouvez-vous nous indiquer ce que vous comptez faire pour régler ces problèmes qui inquiètent les Raincéens ?*

**Mr le Maire :** « *Je réponds. Vous parlez de l'éclairage, en particulier de l'avenue de la Résistance sur la première partie des travaux qui a été réalisée entre le rond-point du Général de Gaulle et l'allée Gambetta. Je redis ce que nous avions dit, nous allons regarder ce qui a été fait en éclairage de couleur et en éclairage blanc. Nous avons pu constater avec des scientifiques, mais pas que des scientifiques, en étant sur le terrain, que la couleur qui s'adaptait le plus après un test de plus d'un an et demi voire presque deux ans devant le collège Corot que la couleur verte permettait une décélération plus importante avant le passage piéton et une accélération moins importante après le passage piéton. Ce que nous avons constaté, c'est qu'on voit très bien les piétons et tout le monde nous le dit, peut-être quelques personnes rares. Mais vraiment là personne ne m'a dit en dehors des gens de l'opposition que les piétons n'étaient pas visibles. Alors c'est vrai que Monsieur PEREIRA m'a dit qu'il était un spécialiste de l'automobile, ce que je savais. Quand c'est vert, on a tendance à passer.*

*Bah oui, c'est un peu le sens de votre question. Je me suis aussi posé la question, mais la réalité de fait c'est que les voitures, pas toutes, je ne suis pas en train de vous dire que toutes les voitures, et c'est pour ça qu'on va faire le SÉGUR de la sécurité routière, parce qu'évidemment les gens ne sont pas raisonnables. Pour beaucoup, sur ces sujets-là, que l'on puisse faire avancer ce sujet-là et on mettra évidemment tout le monde dans la boucle. Mais il est clair qu'on voir plus les piétons et que ça sécurise plus les gens. C'est pour ça que l'on a pris ça. Maintenant, si vous avez des éléments factuels, des gens qui se plaignent, etc. évidemment on leur répondra ou on prendra en compte leurs expériences. On n'est pas bloqué sur tout. Mais je dois vous avouer, j'étais encore avec Sonia BEAUFREMEZ au marché qui est le passage Charles Hildevert, il y en a combien qui nous en ont parlé, il y en a au moins une dizaine qui nous ont dit, surtout ça c'est vachement bien, etc. Peut-être que ceux qui ne sont pas contents ne nous le disent pas, mais je prends en compte votre demande et on regardera et vous nous enverrez les éléments que ces gens vous disent pour qu'on les prenne en compte et puis qu'on regarde le sujet. Mais on a le spécialiste automobile qui est Monsieur PEREIRA qui nous l'avait indiqué et puis on a effectivement les positionnements de scientifiques. Et puis on a aussi des réunions de quartier dans lesquelles quand même on nous a dit que c'était plutôt bien. On a réuni 580 personnes dans les réunions de quartier. Oui, une question. On y a répondu. Voilà ce que je peux vous répondre, mais c'est un sujet important évidemment. Mais c'est aussi un sujet qui fait la marque du Raincy, maintenant c'est devenu une marque. Deuxième question. »*

**Mr RONDEPIERRE :** « *Monsieur le Maire, il y a quelques semaines, vous avez organisé quatre réunions publiques dans les différents quartiers de notre Ville. Si nous nous félicitons qu'enfin vous vous êtes décidé à échanger avec les Raincéens, nous déplorons en revanche le contenu et le manque de précisions voire la désinformation dans vos propos. J'ajoute que nous aurions aimé apporter des précisions aux Raincéens lors de ces réunions, mais vous avez brillé par votre sens de la démocratie en nous refusant la parole. Doit-on comprendre avec Jean-Michel GENESTIER, les Raincéens engagés ont moins de droits que les autres citoyens ? Vous avez oublié d'indiquer que le coût du futur centre culturel fermé depuis 2017 est passé de 10 à 24 millions d'euros. Vous avez oublié d'indiquer que la piscine municipale dont le coût est passé de 3,5 à 5,5 millions d'euros ne cesse d'être fermée pour cause de dysfonctionnements. Vous avez oublié d'indiquer que l'hôtel de ville et l'un de vos domiciles ont été perquisitionnés suite au rapport accablant de la Chambre Régionale des Comptes, une première dans l'histoire de notre Ville. Pire, vous avez indiqué qu'il s'agissait d'un simple contrôle.*

*Je vous rappelle qu'une perquisition n'est pas une remise volontaire de pièces aux policiers et gendarmes, mais un acte contraignant de ceux-ci dans le but de trouver des preuves d'une infraction. Ce ne sont là que quelques exemples d'une longue liste parmi lesquels on peut trouver entre autres l'externalisation du service communication pour un coût de plus de 250 000 € et un résultat plus que discutable, la grande souffrance du personnel municipal ou encore le bradage de notre patrimoine sans doute au profit de la spéculation immobilière avec un triste et récent exemple pour l'ancien hôpital de Montfermeil et la maison de retraite de l'Hermitage. Monsieur le Maire, vous qui, j'en suis certain, aimez*

être précis, s'agit-il ici de simples omissions ou d'une volonté réelle de cacher aux Raincéens la réalité de votre action ? Je vous remercie. »

**Mr le Maire :** « Vous m'avez posé une question. Non. Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions e votre groupe ? Il y en a une troisième. Mais vous pouvez faire des digressions permanentes. Encore une fois, c'est votre droit, mais la communication c'est la répétition. En général, c'est plutôt la publicité dans la partie communication. Mais voilà, vous pouvez le faire, mais franchement, voilà. Vous avez dit ce que vous pensiez. Alors troisième question du groupe ? Ah il n'y en a pas d'autres. Pardon. Alors Madame ACOCA. »

**Mme ACOCA :** « Oui c'est moi-même Monsieur le Maire. Bonsoir. Vous avez sorti au bout d'un an un magazine de toute urgence Le Raincy c'est vous n° 24 avec l'absence de tous les éléments obligatoires. Nous tenons à vous rappeler les mentions obligatoires pour sortir un magazine. Une publication telle qu'un magazine, un bulletin ou une lettre dépend à la fois de la loi sur la presse du 29 juillet 1881 et du code général des collectivités territoriales. Ainsi, un magazine municipal doit afficher dès les toutes premières pages des mentions obligatoires au même titre que n'importe quelle autre publication telle que le nom de la ou les personnes en charge de la direction de la publication, le nom de la ou les personnes en charge de la rédaction, le nombre d'exemplaires imprimés et la date de la publication, la date du dépôt légal et le numéro ISSN de l'article 6 et 11 de la loi du 29 juillet 1881. Sur votre dernier magazine, Monsieur le Maire, aucune de ces mentions ne figure donc c'est plutôt plus un album photo qu'un magazine. Voilà Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « En fait, je ne pensais pas que vous alliez la poser parce que je ne l'ai pas lue avant. »

**Mme ACOCA :** « Ce n'est pas une question, c'est une affirmation, Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « Je vous rappelle Madame ACOCA que cet exercice, ce sont des questions d'actualité et une question, vous qui avez le sens de la précision par votre question, ça se finit par un point d'interrogation. Et là il n'y a pas de point d'interrogation. »

**Mme ACOCA :** « Pas de point d'interrogation. C'est une obligation Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « Madame ACOCA, vous allez encore partir, mais si ça n'est pas une question, on n'acceptera pas qu'elle soit posée parce que c'est un exercice, c'est la question d'actualité. Vous êtes intéressée par, si vous voulez montrer aux Raincéens qu'on est nul, qu'on ne sait rien faire, etc. sortez un papier, allez-y, faites un papier. Mettez-vous plus sur les réseaux. »

**Mme ACOCA :** « Monsieur le Maire, dans vos magazines précédents et même dans la lettre que vous avez sortie après, c'était mentionné donc je pense que c'est un oubli de la part de vos services. »

**Mr le Maire :** « Oui, mais ce n'est pas une question. On est dans un exercice. »

**Mme ACOCA :** « Ce sont des constatations Monsieur le Maire. Peut-être que la plupart des Raincéens l'ignorent. »

**Mr le Maire :** « C'est très bien de le dire ? on fera notre mea culpa s'il est vrai que machin, etc. Mais c'est une question normalement. Donc une question, moi je l'ai appris à l'école, ça se finit par un point d'interrogation. Vous, vous faites une remarque. »

**Mme ACOCA :** « On me l'a appris à l'école également, Monsieur le Maire. Et d'autre part Monsieur le Maire, nous n'avons pas eu de tribune dans le dernier magazine. »

**Mr le Maire :** « Posez la question. Vous ne l'avez pas fait. Alors deuxième question du groupe de Monsieur NUGUES. J'espère que c'est une question. »

**Mme ACOCA :** « Merci de votre écoute Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « Deuxième question, c'est Monsieur NUGUES. »

**Me NUGUES** : « Merci. Comment vous dire ? Vous nous interdisez de poser des questions dans les réunions de nos quartiers en refusant de nous donner la parole alors que nous sommes tous des Raincéens. »

**Mr le Maire** : « il ne l'a pas demandé. Pardon allez-y. »

**Mme ACOCA** : « Vous nous avez interdits Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire** : « Apparemment, vous n'avez pas la parole. »

**Me NUGUES** : « Nous n'avons jamais de réponse écrite à nos questions posées en CM. Un exemple parmi tant d'autres, le ralentisseur allée du Plateau. Comme vous le savez, Monsieur le Maire, ce ralentisseur est illégal et surtout dangereux ? C'est interdit de mettre un ralentisseur dans une descente de plus de 10 %. Vous l'avez même reconnu que ce ralentisseur n'était pas aux normes. Qu'attendez-vous ? Un accident grave pour l'enlever. Dans votre magazine n° 24, Le Raincy c'est vous, en page 66, tribune de l'opposition, vous nous avez censurés. Ça, ce n'est pas de la démocratie. Vous avez relevé certaines fautes d'orthographe dans la tribune de l'opposition avant d'écrire cette remarque en gras, merci de revoir les vôtres. Nous vous précisons que dans la tribune, il n'y a pas de fautes d'orthographe. Par contre, il n'y a eu aucune relecture de votre part, car en page 2 de la lettre du Maire n° 27, nous aussi avons remarqué que l'orthographe de Valère-Lefebvre, il y a une coquille. Le Raincy ensemble ne vous posera plus de questions, mais nous continuerons d'informer les Raincéens de vos agissements. »

**Mr le Maire** : « Premier adjoint, vous avez une délégation. Oui, mais je vous ai aussi donné une délégation pour agir. Et là on a l'impression que vous êtes un peu plus actif. »

**Me NUGUES** : « Si vous ne m'aviez pas traité de la façon dont vous m'avez traité en bureau municipal où j'étais devant un tribunal, au lieu de me dire Monsieur NUGUES, venez me voir, on va discuter. Vous m'avez traité devant un tribunal. C'est honteux. On a posé une question sur le ralentisseur. On n'a toujours pas de réponse. Vous attendez qu'il y ait un accident ?

**Mr le Maire** : « Ce n'est pas marrant, vous n'arrivez pas à vous contenir, à tel point Monsieur NUGUES que quand vous êtes sur un trottoir, à 10 mètres de moi, vous traversez hors des clous pour ne pas me croiser. C'est quand même incroyable. Et pas plus tard qu'il y a trois jours de cela. Donc vous voyez, moi ce que j'attends des élus, mais je me suis trompé pour vous, c'est d'avoir un minimum de courage et de pouvoir affronter les choses. »

**Me NUGUES** : « Vous me faites peur Monsieur le Maire, comme vous faites peur à toute votre majorité. »

**Mr le Maire** : « On ne va pas se raconter d'histoire. Madame BIZOUERNE, vous n'avez pas la parole. »

**Mme BIZOUERNE** : « Quand on vous dit les choses, Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire** : « Attendez, vous pouvez reprendre le micro s'il vous plaît. Reprenez-le. »

**Mme BIZOUERNE** : « Non. »

**Mr le Maire** : « C'est du courage. C'est bien. »

**Mme BIZOUERNE** : « J'ai autant de courage que vous Monsieur le Maire, mais moi, je dis les choses telles qu'elles sont, je n'agis pas dans le dos des gens. »

**Mr le Maire** : « Ah oui, d'accord. »

**Mme BIZOUERNE** : « non Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire** : « D'accord, très bien. Merci, Madame BIZOUERNE. Cela vous épanche un peu, c'est bien. Enfin. Je ne sais pas quoi répondre en fait parce que j'ai déjà répondu à Monsieur NUGUES, les réunions de quartier n'ont jamais été une tribune pour l'opposition. Vous avez le CM pour cela et là vous le faites avec votre qualité, mais rien ne vous interdit

*d'en organiser aussi des réunions de quartier. Il y en a certains qui disent on va les faire et ils ne les font pas. S'agissant des questions écrites, dans la mesure où la réponse est apportée oralement lors du CM, il n'y a pas de formalisme écrit, vous demandez une réponse écrite. Le PV fait état des réponses. J'ai apporté des réponses et s'agissant du ralentisseur, vous m'avez alerté. Je vous ai dit que je verrai avec les techniciens. Vous savez, il faut aussi regarder, mettre en concurrence, etc. Et donc évidemment, on modifia ce ralentisseur pour qu'il ne soit pas dangereux, même si j'estime aujourd'hui qu'il n'est pas dangereux. Mais vous estimatez comme moi qu'il faut limiter la vitesse dans la descente de l'allée du Plateau en direction du nouveau cimetière. Mais je n'ai pas de votre part de solution. Vous n'avez pas apporté de solution alors que vous êtes dans l'opposition, peut-être en charge de faire des propositions. Comment on réduit la vitesse sur une voie descendante où la vitesse est souvent extrême ? Alors là on n'a rien évidemment. Voilà, c'est tout. Donc on va modifier ça, mais évidemment entre les coussins berlinois, entre les gendarmes couchés, tous les sujets qui font que, il faut évidemment prendre une solution qui évite de répercuter des difficultés complémentaires. Alors on peut s'acharner comme ça sur un sujet, vous avez raison, vous en prenez un. Sachez que j'ai pris en compte ce que vous avez dit et évidemment, la réponse technique interviendra j'espère dans les prochains mois. Voilà, quand je dis j'espère, voilà c'est tout. Mais aujourd'hui, vous êtes dans une critique, vous ne faites même pas de propositions. En l'occurrence, vous avez repris un papier d'un technicien en nous le lisant la dernière fois, en nous donnant les termes techniques, etc., mais derrière aucune proposition. Enfin, ce n'est pas ça l'opposition. L'opposition, c'est de montrer qu'on est courageux, qu'on a envie de faire les choses et qu'on dit Monsieur le Maire, vous vous êtes trompé, voilà la loi interdit, etc. et nous on vous propose ça. Oui, mais c'est peut-être allé un petit peu trop loin. C'est tout, voilà. Donc chacun s'est libéré et au moins, vous êtes fiers de ce que vous avez pu dire. Alors le troisième groupe, c'est Monsieur PEREIRA. Donc je pensais qu'il y avait plus de trois questions, mais vous êtes libres d'en faire autant que vous voulez. Et donc je vous laisse la parole. Mais ma majorité dit non sur autant que vous voulez. Pas trop. »*

**Mr PEREIRA :** « Il n'y a que trois questions. Monsieur le Maire, nous sommes heureux que la Ville du Raincy ait permis de maintenir un esprit de Noël malgré un contexte général morose. J'en profite pour remercier et féliciter les agents municipaux qui se sont démenés pour que les Raincéens se plongent dans cette période de fêtes et de partage. J'aimerais également remercier les commerçants du Raincy qui accompagnent cette fin d'année en animant leurs boutiques et ceux qui ont participé au marché de Noël. Cependant, nous sommes surpris par une décision que vous avez prise. Vous l'avez compris, je parle de cette exposition de sapins coupés, non décorés qui ont élu domicile le long de l'avenue de la Résistance. Si bien évidemment les sapins font partie de l'ambiance de Noël, nous aurions aimé, et là vous serez content parce que je fais des propositions, peut-être une proposition plus durable pour notre planète comme des sapins en pot que nous aurions pu replanter dans nos parcs, des sapins confectionnés en bois recyclé avec peut-être un concours avec nos écoles, nos associations ou commerçants. Espérons que nous aurons le droit avec ces sapins d'avoir un jour une notation issue de votre taxonomie verte promise il y a plus d'un an et/ou aucune notation n'a été présentée à ce jour. En attendant cette notation, pouvez-vous nous informer sur la provenance de ces sapins, sur les fournisseurs et s'ils proviennent de forêts françaises labellisées ? »

**Mr le Maire :** « Tout le monde veut savoir d'où viennent ces sapins ? En fait, ces sapins viennent de cultures, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui vivent de ça. Donc je comprends que votre position, on a pris des sapins français et ce sont des gens qui travaillent et dont l'ardeur au travail fait qu'ils plantent des sapins, des pousses qui vont chaque année, etc. Ils ont de nombreux terrains et ils essaient de desservir la rêverie de nos enfants. Donc je comprends que la ville ne devait pas acheter ces sapins. »

**Mr PEREIRA :** « ce n'est pas ce que j'ai dit, vous travestissez mes propos. J'ai dit, je relis parce que visiblement. »

**Mr le Maire :** « J'ai compris, seulement vous avez des propositions à faire. Autant Monsieur NUGUES, quand il a posé la question sur le dos d'âne, il devait proposer quelque chose. Vous, c'est un problème de temporalité, c'est-à-dire que moi, je serai vous, puisque vous êtes assez actif à certains endroits. Vous auriez pu vous dire, au mois de septembre, eh la majorité, j'ai une idée, on va faire travailler le bois. »

**Mr PEREIRA :** « Je vous l'ai dit l'année dernière déjà »

**Mr le Maire :** « Ça vous ne l'avez pas fait. Il ne faut pas exagérer. Pas ça. La proposition ? Non pas de mettre moins d'arbres. C'est facile de dire, je ne veux pas ça. De faire une proposition dans nos écoles, etc. »

**Mr PEREIRA :** « Si on avait fait une commission, j'aurais pu faire la proposition, mais je n'ai pas été convié. »

**Mr le Maire** : « Vous savez écrire quand même, vous pouvez écrire à un élu. Vous savez même écrire à l'administration, ce qui normalement n'est pas de droit. On écrit au Maire de façon impersonnelle. C'est comme ça que ça marche. Arrêtez. C'est trop facile et puis c'est tellement bas. Bon ma réponse est que la taxonomie verte, ça prend du temps, on mesure, vous le savez bien, on est la seule ville à pouvoir mesurer le carbone quand même, l'empreinte carbone dans notre ville. Pas la seule, mais une des rares villes qui mesure l'empreinte carbone. Attendez, on parle d'environnement, on ne parle pas de vos hobbies ou des sujets. Et donc là effectivement, vous êtes contre le fait qu'on ait mis des sapins coupés. Il aurait fallu mettre des sapins en pot. Bon, et bah écoutez, l'année prochaine, on achètera des sapins en pot. Mais c'est vous qui allez les garder. »

**Mr PEREIRA** : « Je proposais de les replanter dans des espaces verts ou dans la ville. »

**Mr le Maire** : « Vous les garderez parce que vous verrez. Si vous achetez des sapins en pot, ils partent très vite. Même quand on a des vidéos. Mais c'est ça le problème de la politique locale, il faut avoir la réflexion jusqu'au bout. Si vous pensez qu'il ne faut pas du tout de sapins, on mettre quand même des sapins. »

**Mr PEREIRA** : « Je passe à la deuxième question. »

**Mr le Maire** : « Allez-y. »

**Mr PEREIRA** : « Monsieur le Maire, vous le savez l'article L221-13 du code général des collectivités locales impose que tout membre du CM a le droit dans le cadre de sa fonction d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. Lors du dernier CM, notre demande à augmenter le nombre de commissions permanentes, vous vous êtes engagé à les réunir régulièrement. En trois mois, deux sur neuf seulement se sont réunies. Nous avons également demandé à avoir en notre possession un compte-rendu afin que les personnes absentes puissent être informées. Vous avez donné votre accord et émis la condition que l'opposition rédige ces comptes-rendus, condition très étonnante quand on sait que votre majorité dispose d'agents municipaux, de matériel et d'accès aux locaux municipaux dans le cadre de leur mission et pas l'opposition. Pour rappel, aucun élu de l'opposition n'a accès à un local, ce qui est une obligation légale. Lors de l'une de ces deux commissions où j'étais présent, malheureusement, j'ai eu un problème personnel, je n'ai pas pu être présent à celle de Monsieur GERVAIS, nous n'avons eu aucun document en main. Il m'a donc été impossible de rédiger un compte-rendu dans ces conditions. Il en est de même concernant les courriels envoyés à votre attention qui restent sans réponse. Sur ce point, malheureusement les Raincénens, les associations et les commerces le savent très bien. Dans le cadre du vœu que j'ai proposé à ce Conseil l'année dernière, en proposant que notre Ville adopte l'intégralité des préconisations de l'association Anticorps, visant une municipalité plus éthique et plus transparente, mais vous avez refusé. De quoi avez-vous peur, Monsieur le Maire ? Qu'est-ce qui motive ce manque de considération pour les élus qui rappelons-le représentent plus de la moitié des électeurs du Raincy ? Monsieur le Maire, tous les élus de ce Conseil ont le droit d'être informés et c'est votre devoir de fournir le niveau de documentation nécessaire. Pouvez-vous vous engager, Monsieur le Maire, à respecter la loi en donnant accès à toutes les informations à tous les élus autour de cette table ? »

**Mr le Maire** : « Merci, Monsieur. Je vais répondre à votre question. Comment un élu peut-il exercer son droit à l'information ? Je pose la question. Je ne peux que vous renvoyer à l'article 2121-13 du CGCT, le fameux code général des collectivités territoriales qui organise ce droit et que vous citez. Ce texte permet aux membres du CM d'avoir communication des documents qui se rapportent aux affaires de la commune et qui font l'objet d'une délibération, c'est-à-dire les affaires portées à l'ordre du jour. La loi, c'est la loi. Dura lex, sed lex et pour chacune des délibérations portées à ce Conseil, vous avez pu avoir communication des éléments y afférents. Je comprends votre difficulté à rédiger un compte-rendu parce qu'en fait là, à travers cette question, vous me renvoyez le fait que vous n'avez pas pu vous faire de compte-rendu alors que vous vous y étiez engagé.

Et vous mettez en avant le fait que les élus de la majorité ont du personnel. Vous les avez vus avec du personnel ? Et bien, moi vous savez, je vais vous répondre à cette question. La prochaine commission, vous me passez un coup de fil où vous serez présent. Je m'engage à faire le compte-rendu et à vous le donner dans l'heure sans sortir de la salle. D'accord parce que c'est comme ça que ça marche. Quand on est élu de la République, on sait prendre des notes, on n'a pas besoin du truc, du bidule, du machin, on entend les uns, on demande à la majorité peut-être et je le ferai dans l'heure Monsieur. Si ça dépasse 1h30, je le ferai peut-être dans l'heure et demie. Mais je ferai ce compte-rendu. Ça vous

*va ? Ça, c'est ma réponse parce que c'est ça la réalité. On vous demande quelque chose, vous vous engagez. Finalement vous vous fourvoyez en disant, il me faut du personnel. »*

**Mr PEREIRA :** « J'ai demandé les documents qui m'ont été refusés. Vous travestissez encore une fois mes propos. »

**Mr le Maire :** « Pas besoin de documents. »

**Mr PEREIRA :** « Je n'avais même pas la délibération. Comment je peux faire le compte-rendu sans la délibération ? »

**Mr le Maire :** « Je vais vous raconter une histoire. La première fois que j'ai été élu, c'était en 1983. J'étais Maire adjoint en 84. Et le Maire c'était Raymond MÈGE. Il m'a dit tu te démerdes. Tu n'auras pas de secrétaire, tu vas être chargé de l'emploi et tu vas recevoir les demandeurs d'emploi. Vous savez ce que je faisais. Je recevais tous les demandeurs d'emploi et je leur écrivais à la main. Voilà. Arrêtez RONDEPIERRE. C'est bon. Ça fait rire BIZOUERNE évidemment. Bon et donc vous voyez. Je n'ai jamais dit à MÈGE, je suis adjoint au Maire, je veux machin. Vous êtes conseiller municipal de l'opposition, on passe un accord. Donc je vous dis Monsieur, on se dit ça, une grosse commission où il y a plein de sujets. Ce n'est pas la grosse commission, une grosse commission. On ne sourit pas dans la majorité. Après ils vont dire que je suis un tyran. Et on fera ça, et je le ferai et vous verrez, c'est tout. Il y a des méthodes. Donc on est prêt à vous donner plein de moyens. Vous voulez un bureau. Vous savez, dans le précédent mandat, on a donné un bureau aux oppositions. On n'a jamais rien vu, ils ne sont jamais venus. Peut-être que vous, vous êtes super actifs et super intendants. Donc on fera ça. »

**Mr PEREIRA :** « Je n'ai pas demandé de moyens, j'ai demandé juste les informations. Je répète le sens de ma question. C'est de nous donner accès aux informations. »

**Mr le Maire :** « Moi je vous dis que je ferai ça. Je vais prendre du temps et je vais faire moi-même le compte-rendu de cette commission quel que soit le nombre d'acteurs et on verra. »

**Mr PEREIRA :** « J'en suis heureux. »

**Mr le Maire :** « Vous en êtes heureux. Ce n'est pas pour le faire tout le temps. Je le ferai une fois et puis comme ça, ça vous démontrera que même sans délibération, même sans élément, on peut aussi faire ce travail-là. Mais bon, ça fait partie du sujet. Autre question. »

**Mr PEREIRA :** « Monsieur le Maire, vous êtes fier de rappeler aux Raincéens que vous avez équipé la ville de 30 distributeurs de sachets canins au Raincy, une double page dans le magazine de la ville, un quart d'heure dans chacune de vos réunions de quartier. Ces distributeurs ont même eu le droit à une story sur les réseaux sociaux, mais il faut reconnaître que c'est la seule photo connue à ce jour avec un distributeur plein. Nous comprenons mieux pourquoi nous dépensons 200 000 € en communication. J'en termine avec ces distributeurs en précisant qu'il aurait été pertinent de les installer près des corbeilles, chose que nous aurions pu vous dire lors d'une commission si vous en teniez. Alors oui, nous sommes très heureux pour nos amis les chiens d'avoir une solution pour leurs sanitaires, mais qu'en est-il de nos enfants ? Pas de toilettes dans les parcs publics, au parc Maunoury, les anciens w.c. sont parfois ouverts et j'espère qu'aucun enfant n'y rentre vu l'état d'insalubrité de ceux-ci. Les toilettes de nos écoles ne sont pas en reste et sont dans des états de dégradation poussant certains enfants à se retenir toute la journée. Monsieur le Maire, proposer à la ville d'avoir le métro d'ici deux à trois décennies, placer 58 photos retouchées de vous sur un magazine de 72 pages en papier glacé sont des méthodes de communication dont nous avons maintenant l'habitude. Mais les enfants du Raincy attendent autre chose. D'ailleurs, sur ce même magazine, aucune information sur la rentrée scolaire ou le périscolaire, peut-être la preuve que les familles n'est pas un sujet qui vous passionne. Alors Monsieur le Maire, quand les enfants du Raincy pourront-ils aller aux toilettes dans nos parcs et dans nos écoles ? »

**Mr le Maire :** « Vous en conviendrez Monsieur, ce n'est pas une question, c'est plusieurs questions. »

**Mr PEREIRA :** « Il y a des questions de rhétorique en fait. C'est une figure de style. »

**Mr le Maire** : « Vous la rhétorique, non, mais attendez. Non, Monsieur PEREIRA, pas la rhétorique et vous, parce que c'est antinomique. Si ça ne vous va pas, je le maintiens parce que venant de vous, arriver à me dire que vous ne posez pas plus de questions. »

**Mr PEREIRA** : « Vous avez été très insultant tout au long du Conseil à mon égard, sur ma manière de parler. Vous n'êtes pas à votre premier coup d'essai. Je suis vraiment outré et choqué de la manière dont vous me parlez. Je ne suis jamais insultant envers qui que ce soit. »

**Mr le Maire** : « Vous pouvez le dire, mais ce n'est pas la réalité Monsieur. »

**Mr PEREIRA** : « C'est un fait. Prouvez-le. Mais je ne suis jamais insultant et je ne vous permets pas de l'être à mon égard. »

**Mr le Maire** : « Sur la communication, vous ne posez pas de questions parce qu'il n'y a pas de point d'interrogation. Évidemment, si Marie-Thé CORDONNIER travaille comme elle le fait, c'est pour faire que les écoles et le périscolaire soient comme cela. Il y a un vrai problème aussi chez vous, Monsieur, c'est que vous mélangez votre fonction de parent d'élève responsable. »

**Mr PEREIRA** : « C'est vous qui mélangez, je suis parent, j'ai des enfants et quand ma fille se retient.

**Mr le Maire** : « Vous étiez parent d'élève dans une réunion de parents d'élèves. »

**Mr PEREIRA** : « Je suis parent à côté de ça. »

**Mr le Maire** : « Vous êtes parent d'élève. Ces sujets, vous avez eu une réponse très précise sur tous les sujets. On était un samedi matin autour de la table qui était là-bas. Tous les sujets ont été répondus Monsieur et vous vous permettez de mélanger vos fonctions pas de parent, de responsable de parents d'élèves et d'élu. Et donc je redis qu'on attache une grande importance évidemment aux toilettes comme à d'autres sujets et je ne passe pas une semaine sans aller vérifier les toilettes de vos enfants, que ce soit à la maternelle ou à l'élémentaire, sans penser forcément à vos enfants, mais à tous les enfants du Raincy et de l'école Thiers. Donc voilà. Vous n'êtes que dans la critique, que dans ça. Et bien, on va y aller, on va y aller ensemble vérifier les toilettes, mais alors on ne sera pas tout seul parce que je veux qu'il y ait des témoins pour que vous arrêtez de raconter n'importe quoi. Voilà. »

**Mr PEREIRA** : « Les parcs et nos écoles. La question, c'était dans nos parcs et nos écoles. »

**Mr le Maire** : « Attendez, un peu de temps quand même. Il y a les écoles, j'y ai répondu et l'école Thiers en particulier parce qu'elle vous tient à cœur à titre personnel. Un élu, bien sûr. On m'a appris aussi très tôt, il y a 40 ans, que ce n'était pas son sujet personnel qu'on traitait, c'était le sujet collectif. Mais je vous le redis parce que vous avez aussi cette tendance. Et quant aux toilettes dans les parcs publics, oui il n'y en a pas à la place de Fêtes. Il n'y en a pas au jardin Le Nôtre. Il n'y en a pas à Maunoury amis les travaux ont commencé sur Maunoury pour qu'elles puissent être en fonction. Ça ne se fait pas comme ça. La séance est levée. Merci. »

Monsieur le Maire clôture la séance à 22h03.



**Jean-Michel GENESTIER**  
Maire du Raincy  
Vice-Président  
Grand Paris - Grand Est